

Comptes intermédiaires consolidés de la Société Générale Effekten GmbH

Information financière semestrielle

au 30.06.2017

(chiffres non vérifiés)

COMPTES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS	4
BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF	4
BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF	5
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	6
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ.....	7
ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS.....	8
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	9
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	11
NOTE 1 – BASES DES COMPTES CONSOLIDÉS	11
NOTE 2 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....	16
NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION.....	19
PRÉCISIONS CONCERNANT LE BILAN CONSOLIDÉ	35
NOTE 4 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT.....	35
NOTE 5 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS.....	37
NOTE 6 – ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	39
NOTE 7 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR.....	40
NOTE 8 – PRÊTS ET CRÉANCES.....	54
NOTE 9 – DETTES	55
NOTE 10 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	56
NOTE 11 – ÉCARTS D'ACQUISITION	56
NOTE 12 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS	57
NOTE 13 – CONTRATS DE LOCATION	58
NOTE 14 - PROVISIONS	59
NOTE 15 – AVANTAGES DU PERSONNEL	60
NOTE 16 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES.....	66
NOTE 17 – CAPITAUX PROPRES	67
NOTE 18 – PRODUITS D'INTÉRÊTS ET CHARGES D'INTÉRÊTS.....	68
NOTE 19 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	68
NOTE 20 – DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS	69
NOTE 21 – COÛT DU RISQUE	69
NOTE 22 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	70
NOTE 23 – TRANSACTION EN MONNAIE ÉTRANGÈRE	70
NOTE 24 – DIVIDENDES VERSÉS	70
AUTRES INFORMATIONS	71
NOTE 25 – INFORMATION SECTORIELLE	71

NOTE 26 – AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	72
NOTE 27 – TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES PERSONNES LIÉES	72
NOTE 28 – ÉVÉNEMENTS ESSENTIELS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES	73
Aucun événement essentiel n'a eu lieu après la date de clôture des comptes.	74
NOTE 29 – INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	74
NOTE 30 – INFORMATIONS CONFORMÉMENT AU § 315E DU CODE DE COMMERCE ALLEMAND (HGB).....	78

COMPTES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF

(en KEUR)	Note	30.06.2017	01.01.2017
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4, 5, 7	16.230.522	18.183.215
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 6	73.488	83.664
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture	Note 5, 7	131	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 8	138.550	214.988
Prêts et créances sur la clientèle	Note 8	3.577.025	3.232.425
Créances de location-financement	Note 8, 13	415.998	390.123
Actifs d'impôts	Note 16	11.752	9.064
Autres actifs	Note 12	139.909	248.154
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 10	411.236	398.206
Écarts d'acquisition	Note 11	73.754	73.754
Total		21.072.365	22.833.593

BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF

(en KEUR)	Note	30.06.2017	01.01.2017
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4, 5, 7	16.226.085	18.177.635
Dettes envers les établissements de crédit	Note 9	3.567.842	2.961.353
Dettes envers la clientèle	Note 9	2.354	2.372
Dettes représentées par un titre	Note 9	1.057.656	1.385.193
Passifs d'impôts	Note 16	45.491	33.993
Autres passifs	Note 12	104.664	223.198
Provisions	Note 14, 15	17.324	16.936
Total dettes		21.021.416	22.800.680
 CAPITAUX PROPRES	Note 17		
Capital souscrit		26	26
Report de bénéfices		1.138	1.138
Réserves consolidées		32.914	32.913
Résultat de l'exercice		16.102	-
Sous-total		50.180	34.077
Autres éléments du résultat		208	(699)
Sous-total capitaux propres (part du Groupe)		50.388	33.378
Participations ne donnant pas le contrôle		561	(465)
Total capitaux propres		50.949	32.913
Total		21.072.365	22.833.593

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en KEUR)	Note	30.06.2017
Intérêts et produits assimilés	Note 18	83.833
Intérêts et charges assimilées	Note 18	(11.937)
Produits de commissions	Note 19	43.101
Charges de commissions	Note 19	(8.976)
Résultat net des opérations financières		(1.891)
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 4	(1.891)
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	Note 6	-
Produits des autres activités	Note 22	112.960
Charges des autres activités	Note 22	(125.893)
Produit net bancaire (Net Banking Income)		91.197
Frais de personnel		(32.247)
Autres frais administratifs		(23.079)
Dotations aux amortissements ordinaires et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(1.367)
Résultat brut d'exploitation		34.504
Coût du risque	Note 21	(6.299)
Résultat d'exploitation		28.205
Gains ou pertes nets sur autres actifs		17
Charge de dépréciation des écarts d'acquisition		-
Résultat avant impôts		28.222
Impôts sur les bénéfices	Note 16	(10.897)
Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation		17.325
Participations ne donnant pas le contrôle		1.223
Résultat net (part du Groupe)		16.102

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en KEUR)

30.06.2017

Résultat net	17.325
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat :	
Actifs financiers disponibles à la vente	(217)
Écarts de réévaluation d'instruments de couverture	1.664
Reclassement en résultat	-
Impôts sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(540)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :	
Transferts	-
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	-
Impôts sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	-
Total des autres éléments du résultat	907
Résultat global (résultat net et autres éléments du résultat)	18.232
dont part du Groupe	16.964
dont participations ne donnant pas le contrôle	1.268

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en KEUR)	Capitaux propres au 01.01.2017	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Autres variations	Résultat net 01.01. – 30.06.2017	Capitaux propres au 30.06.2017
Capital et réserves liées					
Capital souscrit	26	-	-	-	26
Report de bénéfices	1.138	-	-	-	1.138
Réserves consolidées	32.913	-	1	-	32.914
Résultat net (part du Groupe)	-	-	-	16.102	16.102
Total	34.077	-	1	16.102	50.180
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat (net d'impôts)					
Variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente	293	(217)	-	-	76
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture	(1.452)	1.664	-	-	212
Impôts sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	460	(540)	-	-	(80)
Total	(699)	907	-	-	208
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat					
Transferts	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-
Capitaux propres, part du Groupe	33.378	907	1	16.102	50.388
Participations ne donnant pas le contrôle					
Capital et réserves	(465)	-	(197)	1.223	561
Total	(465)	-	(197)	1.223	561
Total capitaux propres consolidés	32.913	907	(196)	17.325	50.949

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

30.06.2017	
Résultat net	17.325
Dotations aux amortissements ordinaires des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	41.830
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples) et dotations nettes aux provisions	7.528
Variations des impôts différés	10.639
Autres mouvements	(84.681)
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôts et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(24.684)
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1.891
Opérations interbancaires	115.851
Opérations avec la clientèle	(275.084)
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	(462.485)
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	4.468
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs d'exploitation	(615.359)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(622.718)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(58.699)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(58.699)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	592.076
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	592.076
FLUX NET DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(89.340)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	131.918

Montant net de comptes, dépôts à vue et dépôts/prêts auprès d'établissements de crédit	(89.340)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	42.578

Lors de l'établissement du tableau des flux de trésorerie, le groupe SGE comptabilise comme trésorerie et équivalents de trésorerie le poste Caisse et banques, les dépôts à vue, les crédits et prêts auprès de banques centrales et d'établissements de crédit, conformément à la directive du groupe Société Générale. Au 30 juin 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent exclusivement des avoirs détenus auprès d'établissements de crédit et exigibles au jour le jour d'un montant de 106 millions d'euros (Note 8), déduction faite des prêts au jour le jour auprès d'établissements de crédit de 63 millions d'euros (Note 9).

Les flux de trésorerie provenant d'impôts s'élèvent à 10,9 millions d'euros.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 – BASES DES COMPTES CONSOLIDÉS

La Société Générale Effekten GmbH est une société à responsabilité limitée de droit allemand, dont le siège est à Francfort sur-le-Main (Neue Mainzer Str. 46-50, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne). Elle est inscrite auprès du tribunal d'instance de Francfort sur-le-Main sous le numéro de registre du commerce HRB 32283. Les comptes consolidés de la société regroupent la société et ses filiales contrôlées (qualifiées ensemble de « Groupe »). Le Groupe exerce principalement ses activités dans les domaines de l'émission de warrants et de certificats, l'offre de prestations de leasing et la gestion d'actifs.

La Société Générale Effekten GmbH est une filiale à 100 % de la Société Générale Francfort, succursale de la Société Générale S.A. Paris, et est intégrée dans les comptes consolidés de cette dernière.

Les comptes intermédiaires consolidés de la Société Générale Effekten GmbH portent sur la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017 et ont été établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) et les interprétations y afférentes du comité IFRIC (International Financial Reporting Standards Interpretations Committee), qui doivent être appliquées dans l'Union européenne. Les informations nécessaires selon le §315e al. 1 du code de commerce allemand (HGB) ont été indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les présents comptes consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en euro ont été arrondies au millier d'euros le plus proche.

UTILISATION DE DÉCISIONS DISCRÉTIONNAIRES ET D'ESTIMATIONS

L'établissement des comptes consolidés exige de la part de la Direction des décisions discrétionnaires, des estimations et des hypothèses concernant l'application des méthodes comptables et les montants d'actifs, de passifs ainsi que de produits et charges comptabilisés. Les résultats réels peuvent varier par rapport à ces estimations.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles au moment de l'établissement des comptes consolidés et décide selon son propre jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent certains risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les valeurs réelles à venir pourront s'écartez de ces estimations. Il se pourrait qu'elles aient alors une incidence considérable sur les comptes.

Le recours à des estimations concerne en particulier les évaluations suivantes :

- évaluation de la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif et enregistrés aux postes du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », « Instruments dérivés de couverture » ou « Actifs financiers disponibles à la vente » ainsi que de la juste valeur des instruments financiers pour lesquels cette valeur est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés ;
- évaluation du montant des dépréciations des actifs financiers (« Prêts et créances », « Actifs financiers disponibles à la vente ») et des postes du bilan « Créances de location-financement », « Immobilisations corporelles et incorporelles » et « Écarts d'acquisition ») ;
- évaluation des provisions enregistrées au passif du bilan, notamment les provisions pour avantages du personnel ;
- évaluation du montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan ;
- évaluation de la valeur initiale des écarts d'acquisition comptabilisée lors des regroupements d'entreprises

NOUVELLES NORMES OU AMENDEMENTS DEVANT ÊTRE APPLIQUÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 2017

AMENDEMENTS À IAS 12 « COMPTABILISATION D'ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE PERTES LATENTES » (PUBLIÉS LE 19 JANVIER 2016)

Ces amendements viennent clarifier la comptabilisation des actifs d'impôts différés pour les pertes latentes sur les instruments de dettes évalués à la juste valeur.

Ces amendements doivent être appliqués pour la première fois dans la période d'un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017 et sont par conséquent pris en compte dans le Groupe.

AMENDEMENTS À IAS 7 « TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE » - INITIATIVE CONCERNANT LES INFORMATIONS À FOURNIR

Ces amendements exigent des informations qui permettent aux destinataires des comptes d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs en rapport avec les activités de financement, que ces modifications aient une incidence ou non sur la trésorerie.

Ces amendements doivent être appliqués pour la première fois dans la période d'un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017 et sont par conséquent pris en compte dans le Groupe.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS DEVANT ÊTRE APPLIQUÉS À L'AVENIR PAR LE GROUPE

Les normes et interprétations suivantes, pertinentes pour le Groupe, n'étaient pas encore entrées en vigueur à la date de clôture des comptes, le 30.06.2017, et n'ont donc pas été prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés.

NORMES COMPTABLES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS AYANT DÉJÀ ÉTÉ ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

La nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » est applicable aux exercices ouverts à compter du 01.01.2018 et remplace les réglementations de la norme IAS 39. Une application anticipée est autorisée. Le Groupe envisage actuellement d'appliquer IFRS 9 pour la première fois le 1^{er} janvier 2018. La norme définit de nouvelles règles concernant notamment le classement et l'évaluation des instruments financiers ainsi que le calcul des dépréciations. Elle nécessite des modifications de la comptabilisation des effets de la variation du risque de crédit propre à l'entité pour les passifs financiers classés à la juste valeur ainsi que de la comptabilisation des opérations de couverture.

Les premières analyses visant à déterminer les conséquences d'IFRS 9 et la création d'une structure de projet pour la mise en œuvre des nouvelles réglementations ont débuté dans les années 2013 et 2014 afin de pouvoir appliquer la norme au 1^{er} janvier 2018.

Classement et évaluation

Le portefeuille d'actifs financiers a été analysé dans un premier temps au vu de leur futur traitement comptable selon IFRS 9 au niveau des comptes consolidés. En 2017 aussi, les exigences nécessaires pour l'adaptation des systèmes d'information et du processus de consolidation ainsi que les calendriers de reporting ont encore été mis au point. L'analyse des données devant figurer dans l'annexe aux comptes et l'acquisition d'informations ont également été poursuivies. Pour le deuxième ou troisième trimestre 2017, la société a réalisé des essais à blanc (« dry runs ») pour tester le système dans son intégralité avant la première application.

On s'attend à ce que les nouvelles réglementations concernant la classification et l'évaluation n'aient, dans l'ensemble, que de légères incidences sur les comptes consolidés.

Dépréciations

En 2015, le Groupe a commencé à créer un cadre méthodologique définissant les règles de présentation du défaut de crédit attendu. Un élément essentiel est en l'occurrence le passage de l'analyse, sur un an, du défaut de crédit attendu à son analyse sur la durée de vie du crédit (niveau 2). Le cadre a été validé en 2016 après concertation sur les points suivants :

- Mise en œuvre d'un cadre méthodologique dans toutes les entités
- Démarrage du développement informatique pour pouvoir passer à la phase de test début 2017
- Première description des processus organisationnels, y compris de la gouvernance opérationnelle

Le Groupe prévoit d'achever les principales parties du projet d'ici la fin du troisième trimestre 2017. Il s'attend à ce que l'introduction d'IFRS 9 entraîne dans l'ensemble une légère augmentation des provisions pour risques.

Opérations de couverture

Le Groupe a analysé les différentes options offertes par les réglementations transitoires de l'IFRS 9 et a décidé de ne pas modifier les méthodes comptables appliquées actuellement pour les opérations de couverture conformément à la norme IAS 39. Le Groupe continuera à suivre les travaux de recherche de l'IASB relatifs aux méthodes comptables prévues pour les opérations de macro-couverture.

Au stade actuel du processus de mise en œuvre de la norme IFRS 9, les conséquences de son application sur les comptes consolidés du Groupe ne peuvent pas encore être estimées de manière fiable.

IFRS 15 « PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS »

La norme définit les règles concernant la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, excepté les contrats de leasing, les contrats d'assurance, les instruments financiers et les garanties. Selon l'IFRS 15, la comptabilisation des produits des activités ordinaires se fait sur la base d'un modèle en cinq étapes, allant de l'identification d'un contrat jusqu'à la comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli une obligation de prestation. La norme doit être appliquée pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Groupe se penche actuellement sur l'analyse des conséquences de la nouvelle norme sur le revenu net et les capitaux propres du Groupe. Comme prévu, les principaux contrats concernés sont les contrats de prestations de services qui donnent lieu à des produits de commissions. Le Groupe ne s'attend pas toutefois à ce que l'introduction de la nouvelle norme ait des conséquences significatives.

NORMES COMPTABLES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

AMENDEMENTS À IFRS 2 « CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS »

Ces amendements concernent la comptabilisation de certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions : transactions dont le paiement est fondé sur des actions, qui sont réglées en trésorerie et comportent une condition de performance ; transactions dont le paiement est fondé sur des actions et le mode de règlement dépend d'événements futurs ; transactions dont le paiement fondé sur des actions est réglé net d'impôts et la modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions, qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'introduction des nouvelles réglementations ait des incidences (fondamentales).

Les amendements de la norme doivent être appliqués à compter de l'exercice 2018.

AMENDEMENTS À IFRS 4 - APPLICATION D'IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS » AVEC IFRS 4 « CONTRATS D'ASSURANCE »

Ces amendements concernent IFRS 4 « Contrats d'assurance » en rapport avec la première application d'IFRS 9 « Instruments financiers » (application d'IFRS 9 « Instruments financiers » conjointement avec IFRS 4 « Contrats d'assurance »). Ils établissent deux approches visant à surmonter les défis liés au décalage des dates prévues pour la première application d'IFRS 9 et de la nouvelle norme qui remplacera IFRS 4.

Les modifications de la norme devront être appliquées à compter de l'exercice 2018. Compte tenu du modèle commercial actuel, le Groupe ne s'attend pas à ce qu'elles aient des conséquences sur les comptes consolidés.

AMENDEMENTS À IFRS 12 « INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS » ET À IAS 28 « PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES »

Dans le cadre du remaniement annuel des normes IFRS, l'IASB a publié les modifications apportées à IFRS 12 et à IAS 28.

L'application des amendements a été reportée à une date que l'IASB doit encore fixer.

Les amendements conduiront à une adaptation correspondante des informations à fournir sur les participations dans des entités structurées.

IFRIC 22 « TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE ET CONTREPARTIE ANTICIPÉE »

L'interprétation clarifie la comptabilisation des transactions qui incluent l'encaissement ou le paiement de contreparties en monnaie étrangère (paiements et encaissements anticipés). Elle concerne les transactions en monnaie étrangère lorsqu'une entité comptabilise un actif ou un passif non monétaire qui résulte du paiement anticipé ou de l'encaissement anticipé d'une contrepartie, avant de comptabiliser l'actif, le produit ou la charge connexe.

L'interprétation entrera en vigueur à compter de l'exercice 2018. Compte tenu du modèle commercial actuel, le Groupe ne s'attend pas à ce qu'elle ait des conséquences fondamentales sur les comptes consolidés.

IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION »

La nouvelle norme IFRS 16 Contrats de location vient remplacer la norme IAS 17 en vigueur jusque-là et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle définit de nouvelles règles concernant la comptabilisation et l'évaluation de contrats de location. Ces modifications concernent pour l'essentiel les preneurs, seules quelques rares adaptations s'appliquant aux bailleurs. Pour tous les contrats de location, excepté les contrats de courte durée ou ceux portant sur des biens de faible valeur, le bailleur doit inscrire au

bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.

Au quatrième trimestre 2016, le Groupe a commencé, dans le cadre d'un projet, à introduire les nouvelles règles dans les systèmes d'information et processus existants et à identifier les contrats entrant dans le champ d'application des nouvelles règles de l'IFRS 16 d'après la nouvelle définition d'un contrat de location.

Les incidences concrètes de cette nouvelle norme IFRS 16 sur les comptes consolidés du Groupe sont actuellement en cours d'analyse et ne peuvent pas encore être quantifiées.

NOTE 2 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PRINCIPES DE LA CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la maison mère Société Générale Effekten GmbH ainsi que de toutes les sociétés qu'elle contrôle. Les comptes individuels des sociétés susmentionnées constituent la base des comptes consolidés. Les soldes internes au Groupe, les transactions ainsi que tous les produits et charges latents générés par des transactions internes au Groupe sont éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés.

FILIALES

Les filiales sont toutes les sociétés contrôlées par le Groupe. Le Groupe contrôle une société lorsqu'il est exposé ou a droit à des rendements variables découlant de son engagement auprès de la société et a la capacité d'influencer ces rendements en exerçant son pouvoir sur la société. Les comptes des filiales doivent être intégrés dans les comptes consolidés à partir du moment où le contrôle prend effet jusqu'au moment où il expire.

Les filiales sont consolidées par intégration globale. La consolidation par intégration globale consiste, lors de l'établissement du bilan consolidé, à substituer à la participation détenue auprès de la maison mère du groupe, les actifs et passifs de la filiale. De plus, un écart d'acquisition doit, le cas échéant, être également enregistré. Dans le compte de résultat consolidé, tous les éléments de charges et de produits des filiales sont agrégés avec ceux du Groupe.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Nom de la société	Siège de la société	Activité	Part de capital (%)	Part de droit de vote (%)
Sociétés consolidées				
ALD LEASE FINANZ GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de leasing	100	100
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES GMBH	Unterföhring, Allemagne	Société de gestion de capitaux	100	100
BANK DEUTSCHE KRAFTFAHRZEUGGEWERBE GMBH	Hambourg, Allemagne	Institution financière spécialisée	99,9	51
BDK LEASING UND SERVICE GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de services	100	100
RED & BLACK AUTO GERMANY 2 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	100
RED & BLACK AUTO GERMANY 3 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	100
RED & BLACK AUTO GERMANY 4 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	100
Sociétés non consolidées				
ALD AUTOLEASING UND DIENSTLEISTUNGS GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de services	43,8	43,8
NEDDERFELD 95 IMMOBILIEN GMBH & CO.KG	Hambourg, Allemagne	Société immobilière	65	50

À compter du 1^{er} janvier 2017, les parts de la Société Générale Securities Services GmbH, Unterföhring (n° du registre du commerce HRB 169711 auprès du tribunal d'instance de Munich) détenues par la Société Générale Securities Services Holding S.A., Paris ainsi que les parts de l'ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg (n° du registre du commerce HRB 92469 auprès du tribunal d'instance de Hambourg) détenues par la SG Consumer Finance S.A., France ont été cédées à la Société Générale Effekten GmbH, Francfort dans le cadre d'une restructuration interne du groupe Société Générale. Le groupe ALD a en l'occurrence été repris, celui-ci comprenant la Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH ainsi que ses filiales, y compris les entités Red & Black structurées susmentionnées.

Le prix d'achat de la Société Générale Securities Services GmbH, Unterföhring, s'élevait à 0,5 million d'euros et celui de l'ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg, à 407 millions d'euros. Leur règlement s'est fait sous forme de liquidités.

Pour une question de temps, l'analyse des actifs et passifs repris n'a pas pu être terminée d'ici la publication des présents comptes consolidés semestriels. D'après le calcul provisoire, il résultait des regroupements d'entreprises un écart d'acquisition de 73 millions d'euros pour l'ALD Lease Finanz GmbH et un écart d'acquisition négatif (« badwill ») de 33,5 millions d'euros pour la Société Générale Securities Services GmbH.

La répartition provisoire du prix d'achat entre les actifs et passifs est indiquée dans le tableau suivant :

en KEUR	Société Générale Securities Services GmbH	ALD Lease Finanz GmbH
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	10.691
Actifs financiers disponibles à la vente	-	83.479
Prêts et créances sur les établissements de crédit	185	172.535
Prêts et créances sur la clientèle	39.562	3.232.425
Créances de location-financement	-	390.123
Actifs d'impôts	3.522	8.593
Autres actifs	7.345	122.998
Immobilisations corporelles et incorporelles	4.928	395.278
Écarts d'acquisition	-	-
TOTAL DES ACTIFS	55.542	4.416.122
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	2.072
Instruments dérivés de couverture	-	1.590
Dettes envers les établissements de crédit	-	2.553.988
Dettes envers la clientèle	-	2.372
Dettes représentées par un titre	-	1.385.193
Passifs d'impôts	244	36.826
Autres passifs	13.121	92.583
Provisions	8.184	8.252
TOTAL DES PASSIFS	21.549	4.082.876

PARTICIPATIONS AUX ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES

Le Groupe contrôle les parts de droits de vote détenues dans les entités structurées. Celles-ci sont intégrées dans les comptes consolidés compte tenu de l'organisation des structures adossées à des actifs. Les participations existent notamment sous forme d'instruments de dettes détenus dans des sociétés de titrisation, ce qui conduit à des risques ou des entrées de trésorerie selon la capacité financière des entités structurées.

(en KEUR)	RED & BLACK AUTO GERMANY 2 UG	RED & BLACK AUTO GERMANY 3 UG	RED & BLACK AUTO GERMANY 4 UG
Capitaux propres	18	17	16
Total du bilan de l'entité	116.032	380.199	817.774
Résultat au 30.06.2017	21	662	520

Le Groupe n'a accordé aucun soutien financier aux entités structurées en dehors de ses obligations contractuelles et ne prévoit pas non plus actuellement de les soutenir.

Le risque de perte maximal découlant des entités structurées consolidées se définit d'après la valeur comptable des actifs existant envers les entités structurées.

NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes consolidés présentés ci-après en conformité avec le référentiel IFRS servent de base aux comptes annuels des filiales intégrées dans les comptes consolidés.

Le Groupe soumis à l'obligation de publier ses comptes a été constitué le 1^{er} janvier 2017. Par conséquent, le bilan d'ouverture a été établi à cette date d'après les critères de l'IFRS 1 Première application des normes internationales d'information financière. Le bilan d'ouverture ainsi que les présents comptes semestriels se basent sur les mêmes normes IFRS que celles qui serviront à l'établissement des premiers comptes consolidés complets du Groupe au 31.12.2017. Il n'a pas été fait usage des dérogations autorisées concernant l'application rétrospective des normes IFRS.

Les filiales ont été intégrées dans le bilan d'ouverture à compter du 1^{er} janvier 2017, selon les critères de l'IFRS 3 Regroupements d'entreprises, en appliquant la méthode d'acquisition. D'après celle-ci, tous les actifs et passifs de l'entité acquise ainsi que les parts ne donnant pas le contrôle doivent être évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition et être comptabilisés séparément des écarts d'acquisition (voir Note 2 Périmètre de consolidation).

Étant donné que, l'an dernier, le Groupe n'existe pas sous cette forme, des chiffres comparatifs de l'année précédente ne sont pas présentés. Les critères de l'IAS 34 Information financière intermédiaire ont été appliqués aux présents comptes semestriels.

TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

À la date de clôture des comptes, les postes du bilan libellés en devise étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la société au cours de change en vigueur ce jour-là. Les écarts de conversion latents ou réalisés sont enregistrés dans le résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées à la juste valeur en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la durée restante. Les positions de change au comptant sont converties selon les cours de change officiels au comptant à la date de clôture. Les écarts de réévaluation en découlant sont enregistrés dans le résultat.

Le montant des actifs financiers non monétaires libellés en devises étrangères, notamment les actions et autres titres à revenu variable, ne faisant pas partie du portefeuille de transaction, est converti dans la monnaie fonctionnelle de la société en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change en découlant ne sont enregistrés en résultat qu'au moment de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de protection de leur juste valeur face au risque de change. Les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant à la date de clôture des comptes, en particulier s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise. L'effet des fluctuations de cours de change doit être enregistré dans le résultat si une relation de couverture a été mise en place entre les deux instruments financiers.

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date de l'évaluation. En l'absence de prix observables pour des actifs ou des passifs identiques, la juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché déterminantes en retenant des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif considéré.

Les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers sont présentées à la Note 7.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur. Ils sont comptabilisés à la date de la transaction pour les opérations sur warrants et certificats ainsi que pour la gestion des actifs et à la date du règlement pour les opérations de crédit et de leasing. Ceci inclut aussi les coûts

d'acquisition directement imputables à leur acquisition ou à leur émission (à l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat). En vue de l'évaluation ultérieure, les instruments financiers doivent être classés en catégories déterminées par les réglementations concernant l'évaluation ultérieure.

Les actifs financiers sont divisés en catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat
- les prêts et créances
- les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
- les actifs financiers disponibles à la vente

Les passifs financiers doivent être classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat
- les autres passifs financiers

Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend d'une part les instruments financiers détenus à des fins de transaction (y compris les produits dérivés qui n'ont pas été classés comme instruments de couverture) ainsi que les actifs et passifs financiers non dérivés qui sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale en application de l'option accordée par l'IAS 39.

L'option de juste valeur conf. à l'IAS 39 ne doit être utilisée que dans les cas suivants :

- lorsqu'elle permet l'élimination ou la réduction significative de divergences entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers ;
- lorsqu'elle s'applique à un instrument financier hybride comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui devraient sinon être comptabilisés et évalués séparément ;
- lorsqu'un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré sur la base de la juste valeur.

Le portefeuille de trading (détenu à des fins de transaction) regroupe les actifs et passifs financiers qui, lors de leur comptabilisation initiale,

- ont été acquis ou encourus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- sont détenus à des fins de mainteneur de marché ou
- ont été acquis ou encourus à des fins de gestion spécialisée du portefeuille de transaction, y compris des instruments financiers dérivés, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble et pour lesquels il existe des preuves de prises de bénéfices à court terme.

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont évalués à leur juste valeur le jour de la clôture des comptes. Les variations de la juste valeur sont enregistrées au poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* » du compte de résultat de la période.

Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi, ni évalués à la juste valeur en vertu de l'option de juste valeur. Les instruments financiers de cette catégorie sont entièrement inscrits aux postes du bilan « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Prêts et créances sur la clientèle ». Après leur comptabilisation initiale au bilan, ils doivent être évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts en résultant figurent dans le produit net d'intérêts. Le cas échéant, les dépréciations au niveau du crédit et du portefeuille doivent être enregistrées comme coût du risque dans le compte de résultat (voir Note 8 « Prêts et créances »).

Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les actifs financiers non dérivés, détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Il s'agit en l'occurrence d'actifs financiers qui ne peuvent pas être classés dans les trois catégories susmentionnées. Ils sont évalués à leur juste valeur le jour de la clôture des comptes.

Les intérêts perçus pour des titres à revenu fixe sont enregistrés dans le produit d'intérêts. Ils sont calculés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. À la date de clôture des comptes, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et toutes les variations de la juste valeur sont inscrites directement en capitaux propres au poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». En cas de cession des actifs financiers, les gains et pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont reclassés dans le résultat net sur actifs financiers disponibles à la vente.

En cas de dépréciation des actifs à la date de clôture des comptes, la perte latente comptabilisée auparavant en capitaux propres est reclassée au poste « Coût du risque » pour les instruments de dettes et au poste « Résultat net sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les instruments de capitaux propres.

De plus, le Groupe a fait usage de la possibilité d'inscrire au bilan, à leur coût d'acquisition, les instruments de capitaux propres de cette catégorie, pour lesquels une juste valeur ne peut pas être calculée de manière fiable.

Reclassement d'actifs financiers

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur comptabilisation initiale au bilan, être reclassés dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Un actif financier comptabilisé initialement au poste du bilan « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ne peut être reclassé hors de cette catégorie que dans les conditions suivantes :

- Si un actif financier à revenu fixe ou déterminable initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais

l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, cet actif financier peut alors être reclassé dans la catégorie « Prêts et créances » sous réserve du respect des critères d'éligibilité applicables à celle-ci à la date du transfert.

- Si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'instruments financiers non dérivés de capitaux propres ou de dettes, initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent alors être reclassés soit dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » soit dans la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » sous réserve du respect des critères d'éligibilité applicables à celle-ci à la date du transfert.

Les instruments financiers dérivés et les actifs financiers évalués d'après l'option de juste valeur ne doivent en aucun cas être reclassés hors de la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Un actif financier initialement comptabilisé dans les « Actifs financiers disponibles à la vente » peut être transféré dans la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » sous réserve du respect des critères d'éligibilité applicables à cette catégorie.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans la nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », ainsi que le coût d'acquisition des actifs financiers reclassés de la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont déterminés sur la base des estimations des futurs flux de trésorerie attendus réalisées à la date du reclassement. Les estimations de ces futurs flux de trésorerie attendus doivent être vérifiées et, le cas échéant, corrigées à chaque clôture des comptes. En cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective. En revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les futurs flux de trésorerie initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée au poste « Coût du risque » du compte de résultat.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif financier expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ainsi que la quasi-totalité des risques et opportunités liés à la propriété de cet actif financier.

Si le Groupe n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et opportunités liés à la propriété d'un actif financier, il faut vérifier s'il a abandonné ou pas son pouvoir de disposer de l'actif. Si le Groupe ne dispose plus de l'actif, il procède alors à sa décomptabilisation ; si le Groupe a toutefois conservé le pouvoir de disposer de l'actif, il maintient ce dernier à son bilan à hauteur de son engagement continu dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout gain ou perte latent ayant été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres, et de la valeur de tout actif ou passif de gestion.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) lorsque celui-ci a été remboursé, c'est-à-dire lorsque l'obligation fixée dans le contrat est acquittée, annulée ou arrivée à expiration. Un gain ou une perte découlant du remboursement du passif financier initial est enregistré en résultat.

Dépréciation d'actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti

À chaque date de clôture des comptes, le Groupe détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif. Il s'agit d'apprécier si cet événement génératrice de pertes a une incidence, pouvant être estimée de façon fiable, sur les futurs flux de trésorerie estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers.

Le Groupe évalue en premier lieu s'il existe des indications objectives significatives de dépréciation d'actifs financiers considérés individuellement ou collectivement. Nonobstant l'existence de garanties, les critères pour la constatation objective d'un risque de crédit sur encours individuels comprennent notamment la survenance d'impayés depuis au moins 90 jours ou - indépendamment de la survenance d'un impayé - l'existence d'un risque avéré de crédit ou de contentieux.

S'il existe des indications objectives d'une dépréciation, le montant de celle-ci est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des futurs flux de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de garanties actualisées sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les dépréciations et reprises de dépréciations sont enregistrées au poste « Coût du risque ». La reprise de dépréciation de l'effet de l'actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

S'il n'existe pas d'indications objectives (significatives ou non) de dépréciation d'un actif financier considéré individuellement, le Groupe intègre cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène, d'un risque de crédit avéré pour un groupe d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait affecté individuellement une ou plusieurs créances. Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est dégradée depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation n'ait été constatée individuellement (encours sensibles), ou bien
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore

- des encours sur des régions ou des pays pour lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation d'un groupe d'actifs homogènes est calculé en premier lieu sur la base de données historiques de taux de défaut et de perte, qui sont enregistrés pour chaque portefeuille homogène, ou au moyen de scénarios de pertes appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, d'études ad hoc. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées au poste « Coût du risque ».

La procédure présentée est appliquée de manière similaire aux « Créances de location-financement ».

Restructuration de prêts et créances

Un actif enregistré dans la catégorie « Prêts et créances » est considéré comme restructuré lorsque des modifications contractuelles du montant, de la durée ou des conditions financières de la transaction approuvée auparavant par le Groupe sont apportées en raison de difficultés financières ou de l'insolvabilité de l'emprunteur et que ces modifications n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Les actifs financiers restructurés sont classés comme dépréciés et les emprunteurs sont considérés comme étant en défaut de paiement.

À la date de la restructuration, la valeur comptable de l'actif financier est réduite pour être ramenée au montant actualisé au taux d'intérêt effectif correspondant des futurs flux de trésorerie estimés. Cette perte est enregistrée au poste « Coût du risque » du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif financier disponible à la vente est déprécié dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou de plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Dans ce cas, une charge de dépréciation est enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée à l'aide des méthodes d'évaluation décrites dans la Note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Si une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans les capitaux propres, au poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit au compte de résultat la perte cumulée, qui était comptabilisée auparavant dans les capitaux propres. Dans le cas d'instruments de

dettes, la dépréciation est inscrite au poste « Coût du risque » et, pour les titres à revenu variable, au poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de dépréciations de cet actif financier préalablement comptabilisées en résultat.

Une charge de dépréciation comptabilisée en résultat pour un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente n'est reprise en résultat que lorsque l'instrument financier est cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toutes les autres charges de dépréciation constituent une diminution de valeur supplémentaire. En revanche, pour les instruments de dettes, les dépréciations sont reprises en résultat lors d'une appréciation ultérieure de leur valeur en liaison avec une amélioration du risque de crédit de l'émetteur.

Dettes

Les dettes regroupent les passifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés en résultat à leur juste valeur. Les dettes sont divisées en dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition qui correspond à la juste valeur du montant emprunté, déduction faite des frais de transaction. À la date de clôture des comptes, elles sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments dérivés sont des instruments financiers qui remplissent les critères suivants :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un certain taux d'intérêt, cours de change, cours d'action, indice de prix, prix de matières premières, cote de crédit, etc. ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date ultérieure.

Les instruments financiers dérivés sont divisés en deux catégories :

- les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés d'une manière générale comme des instruments dérivés détenus à des fins de transaction à moins qu'ils puissent être classés au bilan comme instruments de couverture. Ils sont comptabilisés au poste du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Les variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont enregistrées au poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » jusqu'à la date d'annulation de ces instruments. À

cette même date, les créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées sont comptabilisées à leur juste valeur. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées au poste « Coût du risque » dans le compte de résultat.

- les instruments dérivés de couverture

Pour classer un instrument financier comme instrument dérivé de couverture, le Groupe documente cette relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif ou la transaction future couverte, la nature du risque couvert, le type d'instrument financier dérivé utilisé ainsi que la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour estimer l'efficacité de la relation de couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture doit être très efficace afin de compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est évaluée continuellement pendant toute la durée de vie de l'instrument de couverture depuis sa mise en place. Si des instruments financiers dérivés de couverture sont utilisés, ils sont inscrits au poste du bilan « Instruments dérivés de couverture ». Selon la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme instrument de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie.

Instruments dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier hybride. Si celui-ci n'est pas évalué à la juste valeur par résultat, le Groupe traite l'instrument dérivé incorporé séparément du contrat de base. La condition pour cela est qu'à la conclusion de la transaction, les caractéristiques économiques et le risque lié à l'instrument dérivé se distinguent de ceux du contrat de base et que l'instrument financier réponde à la définition d'un instrument dérivé. Si l'instrument dérivé est traité séparément du contrat de base, il doit être inscrit à sa juste valeur au poste du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Lors de la première comptabilisation d'un contrat de location, celui-ci doit être classé dans la catégorie Location-financement ou Location simple (leasing opérationnel). Le classement dépend de la partie à laquelle la propriété économique doit être attribuée. Un contrat de location est classé dans la catégorie Location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et opportunités liés à la propriété du bien loué est transférée au preneur. Si ce n'est pas le cas, le contrat de location est classé dans la catégorie Location simple.

Comptabilisation des contrats de location dans les états financiers du bailleur

Si le contrat de location existant est classé dans la catégorie Location-financement, le bailleur doit comptabiliser, au début de la période de location, une créance du montant de son investissement net découlant du contrat de location. Cette créance est définie comme le montant actualisé de l'investissement brut qui se compose de la somme des paiements minimaux fixés au titre de la location dans le contrat plus une valeur résiduelle éventuellement non garantie. L'actualisation se fait en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. La créance est inscrite au poste du bilan « Créances de location ».

Les intérêts contenus dans les paiements au titre de la location sont enregistrés en résultat au poste « Intérêts et produits assimilés » de sorte que la location génère un rendement régulier durable sur l'investissement. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties, servant de base au calcul de l'investissement brut du bailleur dans le cadre du contrat de location-financement, la valeur actualisée de cette baisse est inscrite comme dépréciation de la créance de location-financement dans le compte de résultat. Les dépréciations de nature individuelle ou collective constatées pour les créances dans le cadre de contrats de location-financement sont soumises aux mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

Les biens détenus dans le cadre de contrats de location simple sont inscrits au bilan parmi les immobilisations corporelles d'exploitation dans la rubrique « Immobilisations corporelles et incorporelles ». Ils sont amortis hors valeur résiduelle sur la durée du contrat de location. Les revenus de la location doivent être enregistrés de manière linéaire dans le compte de résultat pendant la durée du contrat de location. De plus, les produits facturés au titre de prestations d'entretien connexes aux activités de location simple doivent être représentés, sur la durée des contrats de location, comme une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

Comptabilisation des contrats de location dans les états financiers du preneur

Lors de la comptabilisation initiale de contrats de location classés dans la catégorie Location-financement, le bien loué est évalué au montant de la valeur inférieure résultant de sa juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est inscrit au bilan en conformité avec la méthode comptable applicable pour cet actif.

Les actifs découlant de contrats de location autres que ceux de location-financement sont classés comme contrats de location simple et ne figurent pas au bilan du Groupe.

Les paiements effectués dans le cadre de contrats de location simple sont enregistrés de manière linéaire dans le compte de résultat pendant la durée du contrat de location. Les éléments incitatifs à la location sont enregistrés comme élément de la charge locative totale sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux effectués dans le cadre de contrats de location-financement sont ventilés entre la charge financière et la part d'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur la durée du contrat de location de telle manière qu'un taux d'intérêt constant s'applique sur la dette résiduelle par période.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles regroupent les actifs d'exploitation. Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location simple sont présentés parmi les immobilisations corporelles d'exploitation, tandis que les immeubles détenus dans le cadre de contrats de location-financement doivent être intégrés parmi les biens immobiliers détenus à titre d'investissements financiers.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des dépréciations et des amortissements ordinaires cumulés. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation habituelle estimée entre 3 à 20 ans.

Les immobilisations corporelles faisant partie d'une unité génératrice de trésorerie sont soumises à des tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de dépréciation.

Les gains ou pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles d'exploitation sont enregistrés au poste « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

ÉCARTS D'ACQUISITION

Pour comptabiliser ses acquisitions d'entreprises, le Groupe utilise la méthode de l'acquisition selon IFRS 3. Si le prix d'achat d'une filiale ou d'une entreprise associée dépasse la valeur de l'actif net acquis à la date de l'acquisition, il apparaît alors un écart d'acquisition qui doit être porté au bilan de l'entreprise.

Pour calculer l'écart d'acquisition, tous les actifs, passifs, éléments hors bilan et passifs éventuels de l'entité acquise, identifiés selon IFRS 3, doivent être évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. À cette même date, les participations minoritaires sont évaluées conformément à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiés de l'entité acquise. La différence entre l'actif net calculé à la juste valeur et la contrepartie doit être inscrite à l'actif du bilan, au poste Écarts d'acquisition. Dans le cadre de la vérification portant sur une éventuelle dépréciation, l'écart d'acquisition déterminé doit être affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage du regroupement d'entreprises. Les coûts imputables directement au regroupement d'entreprises sont inscrits au compte de résultat, les coûts liés à l'émission d'instruments de capitaux propres en sont exclus.

Les écarts d'acquisition sont vérifiés régulièrement par le Groupe et sont soumis chaque année à un test de dépréciation. S'il y a des indices d'une dépréciation, il peut être nécessaire d'effectuer aussi un test de dépréciation à moins d'un an. L'entreprise détermine s'il y a une dépréciation de l'écart d'acquisition en comparant le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur comptable. Si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable, une dépréciation doit être enregistrée en résultat.

PROVISIONS

Les provisions regroupent pour l'essentiel les provisions pour avantages du personnel et les provisions pour risques et autres frais administratifs.

S'il est quasiment sûr que l'entreprise soit remboursée, lors de l'exécution de l'obligation pour laquelle une provision a été constituée, le droit au remboursement est traité comme un Autre élément de l'actif. Le montant inscrit pour le remboursement est limité en l'occurrence au montant de la provision.

Une provision doit être constituée dans les cas suivants :

- s'il est probable qu'une obligation envers un tiers conduise à une sortie de ressources sans que le montant au moins de la contre-valeur ne soit restitué en retour

- si une estimation fiable du montant de l'obligation est possible.

Pour déterminer le montant de la provision, le montant de la sortie de ressources attendue doit être actualisé dans la mesure où l'effet de cette actualisation est significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat.

PROMESSES DE CRÉDIT

Si des promesses de crédit ne sont pas considérées comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les enregistre à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Par la suite, des provisions seront constituées, si nécessaire, pour ces promesses de crédit conformément aux principes comptables applicables aux provisions.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Les instruments financiers émis par le Groupe sont classés en totalité ou en partie comme des instruments de dettes ou des instruments de capitaux propres, selon si l'émetteur a l'obligation contractuelle de distribuer des liquidités aux titulaires des titres.

S'ils remplissent les conditions caractérisant les instruments de dettes, les titres émis sont classés au poste « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées » en fonction de leurs caractéristiques.

S'ils remplissent les conditions caractérisant les instruments de capitaux propres, les titres émis par la Société Générale sont inscrits au poste « Instruments de capitaux propres et réserves liées ». Si les instruments de capitaux propres de filiales sont distribués à des tiers, ces instruments sont enregistrés au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » et les liquidités distribuées aux titulaires de ces instruments sont inscrites au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » du compte de résultat.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les « Participations ne donnant pas le contrôle » correspondent à la part d'intérêt détenue dans les filiales consolidées par intégration globale, qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les produits et charges d'intérêts sont enregistrés respectivement au poste « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat, pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de

l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte d'éventuelles futures pertes sur crédit. Ce calcul inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, des frais de transaction directement imputables, des primes ou décotes.

Si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue de déterminer la charge de dépréciation.

Par analogie, les intérêts résultant de l'actualisation de créances de contrats de location-financement sont également inscrits au poste Produits d'intérêts.

Par ailleurs, toutes les provisions inscrites au passif du bilan — à l'exception des provisions pour avantages du personnel — génèrent au niveau comptable des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles ils/elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt ou les commissions sur abonnements aux services de télécommunication, sont comptabilisées en produits dans le compte de résultat sur la durée de la prestation fournie. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions de virement, les commissions d'intermédiation, les commissions d'arbitrage ou les intérêts de pénalité sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle contient pour l'essentiel les dépenses de salaires et traitements ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe peuvent accorder à leurs salariés les prestations suivantes :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de départ en préretraite
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables, les primes d'ancienneté ou les comptes épargne-temps
- des indemnités de fin de contrat de travail

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite mis en place pour les salariés peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais qui ne comportent aucun engagement du Groupe concernant le niveau des prestations à verser aux salariés. Les cotisations versées sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou implicitement sur un certain montant ou niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés de salariés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements des hypothèses de calcul (départs en préretraite, taux d'actualisation, etc.) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ces gains et pertes actuariels ainsi que le rendement des actifs du régime, desquels est déduit le montant - déjà comptabilisé en charges - des intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net, et la variation de l'effet du plafonnement des actifs du régime sont des éléments de réestimation (ou de réévaluation) du passif net (ou de l'actif net). Ces éléments sont comptabilisés en totalité et directement en capitaux propres et ne peuvent pas être reclassés ultérieurement en résultat.

Dans les comptes consolidés, les éléments qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement en résultat, sont présentés sur une ligne distincte de l'état du résultat global. Ils sont néanmoins transférés en réserves dans le tableau d'évolution des capitaux propres de sorte qu'ils figurent directement parmi les « Réserves consolidées » au passif du bilan.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les charges annuelles des régimes à prestations définies, comptabilisées parmi les « Frais de personnel », comprennent :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus au cours de l'exercice),
- la variation de l'engagement suite à une modification ou à une réduction d'un régime (coût des services passés)

- le coût financier correspondant à l'effet de l'actualisation de l'engagement et le produit d'intérêts générés par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net)
- l'effet de liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les prestations qui sont versées aux salariés plus de douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ils ont fourni les services correspondants. Ils sont évalués de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi, mis à part que les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

COÛT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes aux provisions pour risques identifiés, les pertes découlant de crédits en souffrance et de la reprise de prêts amortissables.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Impôts courants

La charge d'impôts courants est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée.

Lorsqu'ils sont réellement utilisés pour le règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, dans la mesure où ces différences ont une incidence sur les futurs paiements d'impôts.

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition et en utilisant le taux d'imposition annoncé ou en vigueur au moment de la reprise de la différence temporaire. Ces impôts différés sont ajustés en cas de variation du taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables.

Les impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a des chances d'être remboursée dans un laps de temps déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables sont vérifiées chaque année en tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une prévision réaliste du résultat fiscal de l'entité en question, fondée sur les perspectives de développement de ses activités. Les actifs d'impôts différés, n'ayant

pas été comptabilisés jusque-là, sont alors inscrits au bilan s'il est probable qu'un futur bénéfice imposable permettra leur récupération. En revanche, la valeur comptable des actifs d'impôts différés déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat consolidé. Les impôts différés se rapportant à des charges ou produits enregistrés au poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sont inscrits dans cette même rubrique des capitaux propres.

PRÉCISIONS CONCERNANT LE BILAN CONSOLIDÉ

NOTE 4 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en KEUR)	30.06.2017	
	Actifs	Passifs
Portefeuille de transaction	15.934.436	15.930.096
Instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)	296.086	295.989
Total	16.230.522	16.226.085
<i>dont titres achetés avec accord de restitution/vendus avec accord de rachat</i>	-	-

En ce qui concerne les instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur), il s'agit de créances et de dettes envers les établissements de crédit.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Actifs financiers

(en KEUR)	30.06.2017
Obligations et autres instruments de dettes	213
Actions et autres instruments de capitaux propres	-
Instruments dérivés	11.110.933
Autres actifs financiers	4.823.290
Total	15.934.436

Passifs financiers

(en KEUR)	30.06.2017
Dettes représentées par un titre	4.822.827
Dettes sur titres empruntés	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-
Instruments dérivés	11.107.269
Total	15.930.096

INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (OPTION DE JUSTE VALEUR)

Actifs

(en KEUR)	30.06.2017
Obligations et autres instruments de dettes	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-
Prêts à la clientèle	-
Autres actifs financiers	296.086
Actifs distincts pour avantages du personnel	-
Total	296.086

Les autres actifs financiers concernent une contre-opération portant sur un certificat émis.

Passifs

(en KEUR)	30.06.2017
Obligations et autres instruments de dettes	295.989
Actions et autres instruments de capitaux propres	-
Prêts à la clientèle	-
Autres passifs financiers	-
Passifs distincts pour avantages du personnel	-
Total	295.989

RÉSULTAT NET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en KEUR)	30.06.2017
Résultat net sur portefeuille de transaction	(109)
Résultat net sur instruments financiers pour lesquels l'option de juste valeur est exercée	97
Résultat net sur instruments financiers dérivés	(1.868)
Résultat net sur instruments de couverture	-
<i>Résultat net sur instruments de couverture à la juste valeur</i>	-
<i>Réévaluation d'opérations de base concernant le risque couvert</i>	-
Résultat net sur des transactions en monnaie étrangère	(11)
Total	(1.891)

NOTE 5 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés se divisent en deux catégories : « Instruments détenus à des fins de transaction » et « Instruments dérivés de couverture ».

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en KEUR)	30.06.2017	
	Actifs	Passifs
Instruments de taux d'intérêt	8.697	302.687
Instruments de change	150.962	151.609
Instruments sur actions et indices	7.126.051	7.067.374
Instruments sur matières premières	3.825.223	3.585.599
Dérivés de crédit	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-
Total	11.110.933	11.107.269

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE COUVERTURE

(en KEUR)	30.06.2017	
	Actifs	Passifs
Couverture de flux de trésorerie	131	-
Instruments de taux d'intérêt	131	-
Instruments de change	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Total	131	-

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (VALEURS NOMINALES)

Actifs	30.06.2017	
(en KEUR)	Transaction	Couverture
Instruments de taux d'intérêt	3.229.491	1.059.879
Instruments fermes	-	-
Swaps	2.221.983	1.059.879
Contrats à terme de taux	-	-
Options	1.007.508	-
Instruments de change	18.272.751	-
Instruments fermes	-	-
Options	18.272.751	-
Instruments sur actions et indices	27.664.745	-
Instruments fermes	-	-
Options	27.664.745	-
Instruments sur matières premières	16.289.449	-
Instruments fermes	-	-
Options	16.289.449	-
Dérivés de crédit	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-
Total	65.456.436	1.059.879

Passifs	30.06.2017	
(en KEUR)	Transaction	Couverture
Instruments de taux d'intérêt	3.374.803	1.059.879
Instruments fermes	-	-
Swaps	2.224.235	1.059.879
Contrats à terme de taux	-	-
Options	1.150.568	-
Instruments de change	18.272.751	-
Instruments fermes	-	-
Options	18.272.751	-
Instruments sur actions et indices	28.314.591	-
Instruments fermes	-	-
Options	28.314.591	-
Instruments sur matières premières	15.745.594	-
Instruments fermes	-	-
Options	15.745.594	-
Dérivés de crédit	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-
Total	65.707.739	1.059.879

Les dérivés de couverture correspondent à des instruments financiers qui sont utilisés dans le cadre de la gestion du risque de taux des crédits titrisés par l'ALD LF.

NOTE 6 – ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

COMPOSITION DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

		30.06.2017
(en KEUR)	Net	dont dépréciations
Obligations et autres instruments de dettes	70.060	43
Instruments de capitaux propres	211	33
Titres/actions détenus à long terme	3.217	-
Total	73.488	76
<i>dont titres prêtés</i>		

VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE PENDANT L'EXERCICE

	30.06.2017
Solde au 1^{er} janvier 2017	83.664
Acquisitions	24
Cessions / remboursements	(9.983)
Variations du périmètre de consolidation et autres	-
Gains et pertes de la période sur variations de la juste valeur comptabilisés sans incidence sur les résultats	(217)
Variation de la dépréciation sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	-
<i>Augmentation</i>	-
<i>Reprise de dépréciation</i>	-
<i>Autres</i>	-
Charge de dépréciation sur titres à revenu variable comptabilisée en résultat	-
Variation des créances rattachées	-
Différences de change	-
Solde au 30.06.2017	73.488

GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(en KEUR)	30.06.2017
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	2
Gains et pertes latents sur obligations disponibles à la vente	(219)
Total	(217)

NOTE 7 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

À des fins d'information, la juste valeur des instruments financiers est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour l'évaluation. Cette hiérarchie de la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 (N1) : instruments évalués à l'aide de prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs comparables

Les instruments financiers inscrits au bilan et regroupés dans cette catégorie comprennent notamment les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'États ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations par brokers / dealers), les instruments dérivés traités sur les marchés réglementés (futures, options) et les parts de fonds de placement (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible à la date de clôture des comptes.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte répartition et dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché susmentionnés ou l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Si l'instrument financier est négocié sur différents marchés et que le Groupe a accès directement à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché sur lequel les volumes et niveaux d'activité sont les plus élevés pour cet instrument.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché.

Niveau 2 (N2) : instruments évalués à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (sous forme de données dérivées de prix)

Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs, ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré doivent être présentés dans ce niveau 2. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix.

Sont notamment présentés dans la catégorie N2 les titres évalués à la juste valeur, qui ne bénéficient pas de cotations directes (cela peut inclure des obligations d'entreprises, des titres adossés à des prêts hypothécaires, des parts de fonds de placement), ainsi que les instruments financiers dérivés fermes ou optionnels du marché de gré à gré : contrats d'échange de taux d'intérêt, caps, floors, swaptions, options sur actions, sur indices, sur cours de change, sur matières premières, dérivés de crédit. Ces instruments ont des échéances correspondant aux délais communément négociés sur le marché. Ils peuvent être simples ou bien présenter des profils de rémunération plus complexes (options à barrière, produits à sous-jacents multiples par exemple), la complexité restant cependant limitée dans ce cas. Les critères d'évaluation utilisés en l'occurrence font appel à des méthodes appliquées habituellement par les principaux intervenants du marché.

Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances évalués au coût amorti et pour lesquels le risque de crédit de la contrepartie fait l'objet d'une cotation sous forme de Credit Default Swap (CDS).

Niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour l'évaluation ne sont pas basées sur des données de marché observables (données dites non observables)

Il s'agit essentiellement d'instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, pour lesquels la marge commerciale n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat.

Par conséquent, les instruments financiers classés dans la catégorie N3 comprennent les dérivés ayant des échéances plus longues que celles négociées habituellement sur les marchés et/ou dont les profils de rémunération présentent des spécificités marquées. De même, les dettes évaluées à la juste valeur sont classées dans la catégorie N3 dès lors que les dérivés incorporés qui les concernent sont également évalués sur la base de méthodes utilisant des paramètres non observables.

S'agissant des dérivés complexes, les principaux instruments classés dans la catégorie N3 sont les suivants :

- Dérivés sur actions : contrats optionnels de longue durée et/ou présentant des mécanismes de rémunération sur mesure. Ces instruments dépendent de paramètres de marché (volatilités, taux de dividende, corrélations...). En l'absence de profondeur du marché et d'une objectivation possible par des cotations régulières, l'évaluation se fait à l'aide de méthodes propriétaires (par exemple

extrapolation de données observables, analyse historique). Les produits d'actions hybrides (c'est-à-dire des produits d'actions dont au moins un sous-jacent n'est pas une action) sont également classés dans la catégorie N3 dans la mesure où les corrélations entre sous-jacents différents sont généralement non observables.

- Dérivés de taux d'intérêt : options à long terme et/ou exotiques, c.-à-d. des produits qui dépendent de corrélations entre différents taux d'intérêt, taux de change ou entre taux d'intérêt et taux de change par exemple pour les produits quanto, pour lesquels les sous-jacents ne sont pas libellés dans la devise de règlement. Ils doivent être classés dans la catégorie N3 en raison des paramètres d'évaluation non observables, compte tenu de la liquidité des couples de devises et de la durée résiduelle des transactions ; ainsi, par exemple les corrélations taux / taux du couple de devises USD/JPY sont jugées non observables.
- Dérivés de crédit : la catégorie N3 comprend ici principalement des instruments financiers regroupés dans un panier, exposés à la corrélation du temps de défaut (produits de type « N to default » dans lesquels l'acheteur de la protection est dédommagé à partir du Nième défaut, qui sont exposés à la qualité de crédit des signatures composant le panier et à leur corrélation, ou produits de type « CDO Bespoke », qui sont des CDO – Collateralized Debt Obligations – à tranches « sur mesure », créés spécifiquement pour un groupe d'investisseurs et structurés en fonction de leurs besoins), ainsi que les produits soumis à la volatilité de spread de crédit.
- Dérivés sur matières premières : ils sont inclus dans cette catégorie de produits car ils se rapportent à des paramètres de volatilité ou de corrélation non observables (options sur swaps de matières premières, actifs financiers évalués à la juste valeur par exemple).

30.06.2017				
<i>(en KEUR)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	-	4.322.379	501.124	4.823.503
Obligations et autres instruments de dettes	-	213		213
Actions et autres instruments de capitaux propres				
Autres actifs de transaction		4.322.166	501.124	4.823.290
Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée		210.694	85.392	296.086
Obligations et autres instruments de dettes				
Actions et autres instruments de capitaux propres				
Autres actifs financiers		210.694	85.392	296.086
Actifs distincts découlant de programmes du personnel				
Dérivés de transaction		11.064.275	46.789	11.111.064
Instruments de taux d'intérêt		8.828		8.828
Instruments de change		150.962		150.962
Instruments sur actions et indices		7.079.262	46.789	7.126.051
Instruments sur matières premières		3.825.223		3.825.223
Dérivés de crédit				
Autres instruments financiers à terme				
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat		15.597.217	633.305	16.230.522
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture		131		131
Instruments de taux d'intérêt		131		131
Actifs financiers disponibles à la vente	70.060	211	3.217	73.488
Obligations et autres instruments de dettes	70.060			70.060
Instruments de capitaux propres		211		211
Titres/actions détenus à long terme			3.217	3.217

Total des actifs financiers à la juste valeur	70.060	15.597.559	636.522	16.304.141
--	---------------	-------------------	----------------	-------------------

Les dérivés de couverture correspondent à des instruments financiers qui sont utilisés dans le cadre de la gestion du risque de taux des crédits titrisés par l'ALD LF.

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

30.06.2017				
<i>(en KEUR)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	-	4.321.703	501.124	4.822.827
Dettes représentées par un titre	-	4.321.703	501.124	4.822.827
Dettes sur titres empruntés				
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert				
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert				
Autres passifs financiers				
Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	210.597	85.392	295.989	
Dérivés de transaction	11.060.480	46.789	11.107.269	
Instruments de taux d'intérêt	302.687			302.687
Instruments de change	151.609			151.609
Instruments sur actions et indices	7.020.585	46.789		7.067.374
Instruments sur matières premières	3.585.599			3.585.599
Dérivés de crédit				
Dérivés de couverture				
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments de change				
Instruments sur actions et indices				
Autres instruments financiers à terme				
Total des passifs financiers à la juste valeur	15.592.780	633.305	16.226.085	

VARIATIONS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Actifs financiers évalués à la juste valeur

(en KEUR)	Solde au 01.01.2017	Acquisitions	Cessions/ Remboursements	Transferts vers le niveau 2
Portefeuille de transaction	722.507	118.302	(402.862)	(8.279)
Obligations et autres instruments de dettes				
Actions et autres instruments de capitaux propres	722.507	118.302	(402.862)	(8.279)
Autres actifs de transaction	-	-	-	-
Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	109.379	-	(24.928)	-
Obligations et autres instruments de dettes	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Autres actifs financiers	109.379	-	(24.928)	-
Actifs distincts découlant de programmes du personnel	-	-	-	-
Dérivés de transaction	38.501	361	(9)	(278)
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	38.501	361	(9)	(278)
Instruments sur matières premières	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	3.217	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Titres/actions détenus à long terme	3.217	-	-	-

Total des actifs financiers à la juste valeur	873.603	118.663	(427.799)	(8.557)
--	----------------	----------------	------------------	----------------

(en KEUR)	Transferts depuis le niveau 2	Gains ou pertes de la période	Différences de change	Solde au 30.06.2017
Portefeuille de transaction	68.587	2.869		501.124
Obligations et autres instruments de dettes	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Autres actifs de transaction	68.587	2.869		501.124
Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	-	942	-	85.392
Obligations et autres instruments de dettes	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	942	-	85.392
Actifs distincts découlant de programmes du personnel	-	-	-	-
Dérivés de transaction	2.580	5.635		46.789
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	2.580	5.635		46.789
Instruments sur matières premières	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	3.217
Obligations et autres instruments de dettes	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-

Titres/actions détenus à long terme	-	-	-	3.217
--	---	---	---	--------------

Total des actifs financiers à la juste valeur	71.167	9.446	-	636.522
--	---------------	--------------	---	----------------

Passifs financiers évalués à la juste valeur

(en KEUR)	Solde au 01.01.2017	Émissions	Rachats/reventes	Remboursements
Portefeuille de transaction	722.507	118.302	(402.862)	-
Dettes représentées par un titre	722.507	118.302	(402.862)	-
Dettes sur titres empruntés				-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert				-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert				-
Autres passifs financiers				-
Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	109.379	-	(24.928)	-
Dérivés de transaction	38.501	361	(9)	-
Instruments de taux d'intérêt				-
Instruments de change				-
Instruments sur actions et indices	38.501	361	(9)	-
Instruments sur matières premières				-
Dérivés de crédit				-
Autres instruments financiers à terme				-
Dérivés de couverture				-
Total des passifs financiers à la juste valeur	870.386	118.663	(427.799)	-

(en KEUR)	Transferts vers le niveau 2	Transferts depuis le niveau 2	Gains ou pertes de la période	Différences de change	Solde au 30.06.2017
Portefeuille de transaction	(8.279)	68.587	2.869	-	501.124
Dettes représentées par un titre	(8.279)	68.587	2.869		501.124
<u>Dettes sur titres empruntés</u>	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
 Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	 -	 -	 942	 -	 85.392
Dérivés de transaction	(278)	2.580	5.635	-	46.789
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	(278)	2.580	5.635	-	46.789
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-
 Dérivés de couverture	 -	 -	 -	 -	 -
 Total des passifs financiers à la juste valeur	 (8.557)	 71.167	 9.446	-	 633.305

MÉTHODES D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, celle-ci est déterminée en premier lieu en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent éventuellement être ajustés, s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture des comptes ou si la valeur de règlement ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la diversité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers négociés par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés. Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de méthodes d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments financiers, telles que l'actualisation des futurs flux de trésorerie pour les swaps ou le modèle Black & Scholes pour certaines obligations, ou en utilisant des paramètres d'évaluation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la date de clôture des comptes. Ces modèles d'évaluation sont soumis à une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques du groupe Société Générale.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation - qu'ils proviennent de données observables sur le marché ou non - font l'objet de contrôles mensuels par la Direction Financière de la GBIS (Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) en accord avec les méthodes définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces évaluations sont complétées le cas échéant par des majorations et des décotes (notamment bid-ask ou liquidité) déterminées de manière judicieuse et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on enregistre également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« Credit valuation adjustment »/« Debt valuation adjustment » – CVA / DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients et organismes de compensation. Cet ajustement tient compte aussi des accords de compensation existant avec toutes les contreparties. Le CVA est déterminé sur la base de l'exposition positive attendue de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité d'éligibilité de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et du montant des pertes en cas de défaut. Le DVA est calculé de façon symétrique sur la base de l'exposition négative attendue. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle et privilégident l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement prenant en compte les charges ou produits liés au financement de ces opérations (« Funding Valuation Adjustment » – FVA) est également effectué pour les instruments dérivés pour lesquels il n'existe pas d'accords de compensation.

Les données observables doivent répondre aux caractéristiques suivantes : données non propriétaires (indépendantes du Groupe), disponibles, diffusées publiquement et reposant sur un large consensus.

Ainsi, par exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix indiqués sont confirmés par des transactions réelles. Sur de longues échéances, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables. C'est le cas des volatilités implicites utilisées pour évaluer les instruments optionnels sur actions avec une échéance supérieure à 5 ans. En revanche, ces données de consensus entrent en ligne de compte pour l'évaluation à l'aide de paramètres observables lorsque la durée résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans.

En cas de tensions particulières sur les marchés, conduisant à l'absence des données de référence utilisées habituellement pour évaluer un instrument financier, il se peut qu'il faille recourir à un nouveau modèle selon les données disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

Actions et autres titres à revenu variable

Pour les titres cotés, la juste valeur correspond à leur cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier, en utilisant l'une des méthodes d'évaluation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente par laquelle l'émetteur est concerné (p ex. entrée récente d'un tiers dans le capital de l'entreprise, évaluation sur la base d'une expertise) ;
- évaluation sur la base d'une transaction récente dans le secteur dans lequel l'émetteur exerce son activité (p. ex. multiple de résultats, multiple d'actifs) ;
- quote-part d'actif net réévalué détenue

Pour de gros volumes de titres non cotés, les évaluations réalisées sur la base des méthodes susmentionnées sont complétées en utilisant des méthodes fondées sur l'actualisation des futurs flux de trésorerie générés par l'activité de l'entreprise ou déterminés à partir de plans d'affaires, ou sur des multiples d'évaluation de sociétés équivalentes.

Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions de titres structurés évalués à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, dans la mesure où ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les méthodes d'évaluation retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur correspond au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des futurs flux de trésorerie au taux de marché (y compris les risques de contrepartie, de défaut et d'illiquidité).

ESTIMATIONS DES PRINCIPAUX PARAMÈTRES NON OBSERVABLES

Le tableau ci-après présente les instruments du niveau 3, leur évaluation au bilan ainsi que les intervalles de valeurs des principaux paramètres non observables par grande catégorie d'instruments :

Instrument de trésorerie et dérivés	Actifs	Passifs	Principaux types de produits	Méthode d'évaluation utilisée	Principales données non observables
Actions/ Fonds	250.670	250.670	Instruments financiers dérivés simples et complexes sur fonds, actions ou paniers d'actions	Différents modèles d'évaluation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions	Volatilité des actions Dividendes des actions Corrélations Volatilité des fonds de couverture Volatilité des fonds communs de placement
Rates and Forex	11.932	11.932	Instruments dérivés hybrides taux d'intérêt/cours de change, taux d'intérêt/credit	Modèle d'évaluation des produits hybrides	Corrélations
			Instruments dérivés sur taux de change	Modèle d'évaluation des options sur devises	Modèle d'évaluation des options sur devises
			Instruments dérivés sur taux d'intérêt, dont la valeur nominale est indexée sur le développement du remboursement anticipé des actifs européens sous-jacents	Modèle d'évaluation de produits à remboursements anticipés	Taux constants de remboursements anticipés
			Instruments dérivés sur inflation	Modèle d'évaluation de produits d'inflation	Corrélations
Crédit	364.299	364.299	CDO et tranches d'indices	Méthode de projection de la corrélation et de simulation du recouvrement	Corrélation des temps de défaut Variation du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique
			Autres instruments dérivés de crédit	Modèles de défaut de crédit	Corrélation des temps de défaut Corrélations quanto Spreads de crédit
Matières premières	6.404	6.404	Instruments dérivés sur paniers de matières premières	Modèles d'évaluation d'options sur matières premières	Corrélations de matières premières
Total	633.305	633.305			

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, en particulier dans ce contexte économique qui reste incertain. Malgré tout, les paramètres non observables induisent toujours un certain degré d'incertitude sur l'évaluation des instruments du niveau 3.

Pour quantifier celui-ci, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 31 juin 2017 pour les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée en prenant en compte soit une variation « normée » des paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette, soit des hypothèses émises pour les instruments financiers concernés en accord avec les directives d'évaluation.

La variation « normée » correspond :

- soit à l'écart-type des prix de consensus (TOTEM, etc.) qui ont été utilisés pour évaluer le paramètre non observable,
- soit à l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

La sensibilité est calculée en l'occurrence pour les catégories suivantes :

- Instruments de capitaux propres
- Rates and Forex
- Crédit
- Matières premières

Il convient de noter que, compte tenu de la méthode d'évaluation prudente appliquée, la sensibilité pour un résultat positif est supérieure à celle pour un résultat négatif. Ces estimations ne permettent pas de déduire ou de prévoir les écarts futurs de la juste valeur ou les conséquences de conditions de marché extrêmes.

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat, résultant de la différence entre le prix de transaction et celui déterminé à la date de clôture au moyen de méthodes d'évaluation, déduction faite des montants déjà enregistrés dans des périodes précédentes, est enregistré au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres deviennent observables.

NOTE 8 – PRÊTS ET CRÉANCES

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en KEUR)	30.06.2017
Comptes courants	105.420
Dépôts et prêts à terme	33.130
Prêts et créances sans dépréciation	138.550
Dépréciation de créances individuelles	-
Dépréciation de portefeuilles	-
Total net	138.550

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (Y COMPRIS LOCATION-FINANCEMENT)

(en KEUR)	30.06.2017
Prêts à la clientèle	3.618.471
Location-financement	420.598
Prêts à la clientèle sans dépréciation	4.039.069
Dépréciation de créances individuelles	(35.438)
Dépréciation de portefeuilles	(10.608)
Total net	3.993.023

NOTE 9 – DETTES

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en KEUR)	30.06.2017
Dépôts et comptes courants	62.842
Dettes à terme	3.503.039
Autres dettes	1.961
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-
Titres vendus avec accord de rachat	-
Total	3.567.842

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en KEUR)	30.06.2017
Autres dépôts à vue	2.354
Total des dettes envers la clientèle	2.354
Dettes couvertes par des prêts et des titres	-
Titres vendus à la clientèle avec accord de rachat	-
Total	2.354

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en KEUR)	30.06.2017
Titres du marché interbancaire et obligations négociables	1.057.616
Autres dettes	40
Total	1.057.656

NOTE 10 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en KEUR	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles d'exploitation	Actifs de location	Total
Coûts d'acquisition et de fabrication				
Solde au 1^{er} janvier 2017	21.300	9.359	542.715	573.374
Acquisitions	446	114	99.303	99.863
Cessions	-	-	(86.165)	(86.165)
Reclassements	137	360	-	497
Solde au 30 juin 2017	21.883	9.833	555.853	587.569
Dépréciations et amortissements cumulés				
Solde au 1^{er} janvier 2017	(14.482)	(6.697)	(153.989)	(175.168)
Amortissements ordinaires	(975)	(392)	(40.463)	(41.830)
Dépréciations	-	-	(2.769)	(2.769)
Reprises de dépréciation/cessions	-	-	43.434	43.434
Reclassements	-	(1)	1	-
Solde au 30 juin 2017	(15.457)	(7.090)	(153.786)	(176.333)
Valeurs comptables				
Au 1^{er} janvier 2017	6.818	2.662	388.726	398.206
Au 30 juin 2017	6.426	2.743	402.067	411.236

NOTE 11 – ÉCARTS D'ACQUISITION

Au premier semestre 2017, il n'y a pas eu de variations de la valeur comptable des écarts d'acquisition au niveau des unités génératrices de trésorerie.

La valeur de l'écart d'acquisition des unités génératrices de trésorerie est vérifiée chaque année au quatrième trimestre dans le cadre d'un test de dépréciation. Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs au sein de l'entité. Les tests de dépréciation consistent à

évaluer la valeur recouvrable de chaque UGT et à la comparer à sa valeur comptable. Une perte de valeur est enregistrée lorsque la valeur comptable d'une UGT, y compris les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée est affectée en priorité à l'amortissement des écarts d'acquisition. La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode d'évaluation la plus appropriée, en particulier la méthode des flux de trésorerie actualisés (« discounted cashflows »), appliquée généralement à l'échelle de l'UGT.

Les flux de trésorerie utilisés pour ce calcul correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT, en tenant compte de l'objectif cible concernant les capitaux propres du Groupe alloués à chacune. Ils sont calculés à partir d'un plan d'affaires établi sur la base du budget provisoire pour les quatre prochaines années, extrapolés sur une période de croissance durable (de quatre années supplémentaires généralement), puis à l'infini en se basant sur un taux de croissance à long terme :

- Le taux d'actualisation est calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque en fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Cette prime de risque, spécifique à chaque secteur d'activité, est déterminée à partir de primes de risque sur actions publiées par SG Research et de sa volatilité (beta) estimée. Le cas échéant, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux d'intérêt sans risque et représente la différence entre le taux d'intérêt sans risque de la zone de rattachement (zone euro) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'État en question dans la monnaie de la zone de rattachement, ou à sa valeur moyenne pondérée d'après les capitaux propres prescrits par la loi dans le cadre d'une UGT recouvrant plusieurs États.
- Le taux de croissance utilisé pour la valeur finale se base sur une prévision à long terme concernant la croissance économique et la progression de l'inflation.

Le tableau ci-après présente les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme différenciés pour les unités génératrices de trésorerie :

	Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme
Financial Services to Corporates and Retail	9,5 %	2 %

Les budgets prévisionnels du segment Financial Services to Corporates and Retail s'appuient principalement sur les hypothèses suivantes :

- Croissance durable des activités grâce à de nouvelles coopérations avec les constructeurs automobiles
- Discipline des coûts durable

NOTE 12 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

AUTRES ACTIFS

(en KEUR)	30.06.2017
Charges payées d'avance	74.669

Autres débiteurs divers	70.726
Total brut	145.526
Dépréciations	(5.486)
Total net	139.909

AUTRES PASSIFS

(en KEUR)	30.06.2017
Produits encaissés à l'avance	3.054
Régularisations des produits	21.386
Autres créditeurs divers	80.224
Total	104.664

NOTE 13 – CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe assume le rôle de bailleur via la filiale ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg. Celle-ci a été créée en tant que société de leasing indépendante des constructeurs, qui s'est spécialisée dans l'offre de prestations pour véhicules. Conjointement avec des partenaires de coopération, notamment la filiale Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH (BDK), elle propose des solutions de financement et des prestations de services sur tout ce qui a trait à l'automobile. Son éventail de produits couvre tous les processus financiers pertinents pour un concessionnaire automobile – financement des ventes et leasing, financement des achats et assurances – et destinés à fidéliser davantage les clients au concessionnaire automobile et à augmenter ainsi les chances de rendement de ce dernier.

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

FUTURS PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

en KEUR	30.06.2017
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir	
à moins d'un an	173.752
de un à cinq ans	279.684
à plus de cinq ans	-
Total des futurs paiements minimaux à recevoir	453.436

MONTANTS INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits et charges ainsi que les gains et pertes réalisés à partir de biens loués sont enregistrés dans les produits et charges des autres activités.

Les produits et charges inscrits au compte de résultat au 30 juin 2017 se présentent comme suit :

30.06.2017			
<i>en KEUR</i>	Produits	Charges	Net
Location de biens mobiliers	112.018	(99.927)	12.091

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

<i>en KEUR</i>	30.06.2017
Montant des investissements bruts	470.451
à moins d'un an	145.657
de un à cinq ans	324.794
à plus de cinq ans	-
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	420.598
à moins d'un an	130.222
de un à cinq ans	290.376
à plus de cinq ans	-
Produits financiers pas encore réalisés	49.853
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	-
Dotations cumulées aux provisions pour créances locatives irrécouvrables	

NOTE 14 - PROVISIONS

Les provisions inscrites au bilan au 30 juin 2017 regroupent pour l'essentiel les provisions pour avantages du personnel et les provisions pour risques et autres frais administratifs.

Ventilation des principales provisions à la date de clôture des comptes :

<i>en KEUR</i>	30.06.2017
Provisions pour avantages du personnel	Note 15 15.510
Provisions pour risques et autres frais administratifs	1.814
Total	17.324

Évolution des provisions pour risques et autres frais administratifs :

<i>en KEUR</i>	Provisions pour risques et autres frais administratifs
Solde au 01.01.2017	1.918
Dotations	2
Reprises disponibles	(7)
Dotations nettes	(5)
Reprises utilisées	(100)
Autres variations	1
Solde au 30.06.2017	1.814

NOTE 15 – AVANTAGES DU PERSONNEL

Il est permis à toutes les sociétés du Groupe d'accorder les avantages suivants à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou autres prestations de retraite
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables, les primes d'ancienneté ou les horaires de travail flexibles
- des indemnités de fin de contrat de travail

Évolution des provisions pour avantages du personnel :

<i>en KEUR</i>	Provisions pour avantages du personnel
Solde au 01.01.2017	15.018
Dotations	437
Reprises disponibles	-
Dotations nettes	437
Reprises disponibles	(181)
Autres variations	236
Solde au 30.06.2017	15.510

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La prévoyance vieillesse au sein du Groupe se compose des régimes de retraite suivants :

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Dans le segment Financial Services to Corporates and Retail, il existe des régimes de retraite à cotisations définies couvrant individuellement certains collaborateurs.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Assurance de prestations de prévoyance au sens du régime de pensions (VO) dans sa version du 1^{er} mai 1986

Des rentes sont accordées aux collaborateurs (pensions de retraite, pensions de retraite anticipée, rentes d'invalidité) ainsi qu'aux survivants (rentes de veufs ou de veuves, rentes d'orphelins).

La pension de retraite est versée à partir de 65 ans révolus ; la pension de retraite anticipée est accordée lorsque le bénéficiaire sollicite une pension de retraite anticipée versée à partir de l'assurance de rentes légale. Le montant des prestations dépend de la durée de service imputable et des rémunérations donnant droit à pension. La durée de service imputable est constituée par toutes les années et les mois entiers pendant lesquels le rapport de travail a existé, mais au plus tard jusqu'au jour normal de départ à la retraite, jusqu'à concurrence maximale de 40 ans.

Les rémunérations donnant droit à pension sont le salaire de base mensuel multiplié par 13 mois. La pension de retraite et la rente d'invalidité s'élèvent à 0,4 % des rémunérations donnant droit à pension jusqu'au plafond d'assujettissement plus 1,5 % des rémunérations imputables au-delà du plafond d'assujettissement de l'assurance de rentes légale, multiplié par la durée de service imputable. En cas de pension de retraite anticipée, une réduction de 0,5 % est opérée pour chaque mois de sollicitation avant le jour normal de départ à la retraite, mais jusqu'à concurrence maximale de 12 %.

La rente de veuf/veuve s'élève à 60 % de la rente versée ou du droit à une rente de vieillesse et d'invalidité au moment du décès.

La rente d'orphelin s'élève à 15 % de la rente versée ou du droit à une rente de vieillesse et d'invalidité au moment du décès.

La rente d'orphelin est versée jusqu'à l'âge de 18 ans révolus ; toutes les autres rentes sont viagères.

En outre, il existe des prestations individuelles qui s'écartent du régime antérieur sur les points suivants :

La condition à remplir pour bénéficier de prestations est l'écoulement d'une période d'attente de 10 ans.

Le montant des prestations dépend des années de service ouvrant droit à retraite ainsi que des rémunérations ouvrant droit à retraite. La durée de service ouvrant droit à retraite est constituée par toutes les années pleines pendant lesquelles la relation de travail a existé jusqu'au jour du départ à la retraite. Les rémunérations ouvrant

droit à retraite sont le dernier salaire mensuel conventionnel perçu multiplié par 12 ou le salaire annuel fixe pour les collaborateurs non couverts par une convention collective.

La pension de retraite est calculée selon un tableau qui est fonction du salaire et de la durée de service et qui peut être adapté de temps à autre par l'ajout de nouveaux échelons de pension de retraite. Sur le montant dépassant le salaire maximal prévu dans le barème applicable, une pension de retraite supplémentaire d'un montant de 60 % de ce plafond est accordée après 40 années de service ; le pourcentage est réduit d'un pour cent pour chaque année manquante dans ces 40 années de service.

En cas d'incapacité de travail ou de gain ainsi qu'en cas de décès, les années de service manquantes jusqu'à l'âge de 55 ans révolus sont ajoutées en totalité et les années de service entre 55 et 60 ans révolus sont ajoutées à raison d'un tiers.

La rente de veuf/veuve s'élève à 60 % de la rente versée ou du droit à une pension de retraite au moment du décès.

La rente d'orphelin s'élève à 10 % de la rente versée ou du droit à une pension de retraite au moment du décès.

La rente d'orphelin est versée jusqu'à 18 ans révolus, au plus tard jusqu'à 25 ans révolus ; toutes les autres rentes sont viagères.

Dans le segment Financial Services to Corporates and Retail, il existe pour certains collaborateurs des régimes de prévoyance vieillesse individuels à prestations définies.

Parallèlement, il existe dans le Groupe les régimes à prestations définies suivants :

Anciens collaborateurs d'Interleasing (concerne le segment Financial Services to Corporates and Retail)

L'engagement prévoit des prestations de pension de retraite lors que la limite d'âge est atteinte (65 ans), en cas d'invalidité anticipée et en cas de décès. La condition à remplir pour bénéficier de ces prestations est un délai d'attente de 10 ans. Est imputable le temps que l'affilié âgé de plus de 20 ans et de moins de 65 ans a passé sans interruption au service de l'entreprise. Après une durée de service de 10 ans, la pension de retraite s'élève à un montant de base de DM 200 par mois et s'accroît d'une majoration de DM 20 par mois pour chaque année de service supplémentaire. Au total, la durée de service imputable est limitée à 30 années de service. Pour le calcul de la pension de retraite, les années de service de plus de 6 mois sont considérées comme complètes. L'engagement de pension prévoit une limitation de la pension de retraite dans la mesure où celle-ci, jointe à la rente de l'assurance sociale, dépasse 75 % du dernier salaire brut (cette limitation vaut également pour le cas où il existe une assurance-vie exonérant de l'obligation de cotisation).

En cas de décès de l'affilié, la veuve survivante reçoit 60 % de la pension de retraite à laquelle celui-ci avait droit ou était en train d'acquérir le droit à son décès.

Régime de retraites 2000 (RP 2000) (concerne le segment Asset Management)

Des rentes de collaborateurs (pensions de retraite, pensions de retraite anticipée, rentes d'invalidité) ainsi que des rentes de survivants (rentes de conjoint, rentes d'orphelin) sont accordées.

Une pension de retraite est accordée à partir de 65 ans révolus ; une pension de retraite anticipée est versée à partir de 60 ans révolus dès lors qu'une pension de retraite est sollicitée en tant que rente complète découlant de l'assurance de rentes légale.

Pour chaque année civile complète de la durée de service donnant droit à pension, l'entreprise constitue une charge de retraite à hauteur de 4 % du revenu donnant droit à pension.

Les prestations de retraite annuelles sont calculées par la conversion actuarielle de la charge de retraite en modules annuels de rente et leur addition sur l'ensemble de la durée de service donnant droit à pension jusqu'à la survenue du cas de prévoyance. Les prestations de prévoyance en cours sont augmentées chaque année de 1 %.

Les collaborateurs qui n'ont pas opté pour le régime de retraite 2000 sont couverts selon un des régimes de pension suivants :

- **Régime de pension de HYPO-INVEST du 17 août 1993 (VOHI) / régime de pension de la société Allfonds Gesellschaft für Investmentanlage mbH (VOAI) :**

Des pensions correspondant aux critères suivants sont accordées aux collaborateurs de l'ancienne société HYPO Capital Management Investmentgesellschaft mbH :

Dans le cadre de son régime de retraite entré en vigueur le 17 août 1993, la société accorde de manière juridiquement contraignante à tous les collaborateurs qui entrent ou sont entrés après le 1^{er} janvier 1990, après l'expiration d'un délai d'attente de cinq ans, une pension de retraite (après 65 ans révolus), une pension de retraite anticipée, une rente d'incapacité de travail ou de gain et une rente de survivant.

Le montant des prestations dépend de la durée de service imputable après l'âge de 18 ans révolus (au plus tôt à partir du 1^{er} janvier 1993), du revenu ouvrant droit à retraite, du taux personnel en pourcentage et de la dotation supplémentaire annuelle.

Pour le calcul du montant de la pension de retraite anticipée, les années de service imputables ne sont prises en compte que jusqu'au moment de la sollicitation de la pension de retraite anticipée. La pension de retraite calculée de la sorte est réduite de 0,5 % de sa valeur sur la durée de la perception de la rente pour chaque mois de perception avant l'âge de 65 ans révolus.

Pour le calcul du montant des pensions en cas d'incapacité de travail ou de gain, on ajoute aux années de service imputables effectuées à la survenue du cas de prévoyance les années de service qui manquent encore au collaborateur jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 55 ans révolus.

La rente de veuf ou de veuve s'élève à 60 % de la pension de retraite que l'affilié a ou aurait perçue s'il avait été invalide au moment de son décès.

- **Régime de pension pour engagements de retraite relevant de contrats individuels (VOAM) :**

À l'accomplissement des conditions de prestations applicables et après l'expiration d'un délai d'attente de cinq ans, une pension de retraite ou une pension de retraite anticipée, une rente d'invalidité, une rente de veuf ou de veuve ou une rente d'orphelin est accordée. En conséquence, la société constitue pour chaque année civile pleine de la durée de service donnant droit à retraite une charge de retraite s'élevant à 3 % du revenu ouvrant droit à pension. Cette charge de retraite annuelle est multipliée par le taux de conversion correspondant à l'âge atteint durant la même année civile et donne ainsi le module annuel de rente correspondant. Le total de ces modules de rente donne le montant de la rente en cas de retraite à 65 ans et en cas d'invalidité. Pour une pension de retraite anticipée, cette somme est réduite de 0,5 % pour chaque mois de sollicitation anticipée avant d'atteindre la limite d'âge fixée à 65 ans. Les rentes de veuf et de veuve s'élèvent à 60 %, les rentes d'orphelin de père ou de mère à 12 %, les rentes d'orphelin de père et de mère à 20 % du montant atteint par le module.

En vertu de la réglementation transitoire, les collaborateurs venant de la Hypo-Bank et de la société Allfonds Management reçoivent, en plus de la rente par module, un module de base pour leurs années de services antérieures. Ce module de base est dynamisé proportionnellement à l'évolution personnelle du revenu ouvrant droit à pension.

- **Régime de pension pour les collaborateurs de la société Crédit Suisse (Allemagne) SA (VOSK) :**

Des pensions selon les critères suivants sont accordées aux collaborateurs de l'ancienne société Crédit Suisse (Allemagne) SA :

Après l'expiration d'un délai d'attente de dix ans, l'entreprise accorde à tous ses collaborateurs régulièrement employés, qui entretiennent une relation de travail non résiliée lors de l'entrée en vigueur du régime de pension et qui n'ont pas encore atteint 50 ans révolus lors de leur entrée dans la banque, une pension de retraite (après 65 ans révolus), une pension de retraite anticipée, une rente en cas d'incapacité de travail et de gain et une rente de survivant.

Le montant des prestations dépend des années de service imputables ainsi que du revenu ouvrant droit à retraite. Pour chaque année de service accomplie après le 1^{er} janvier 1990, 0,2 % du revenu ouvrant droit à retraite est accordé à titre de droit à la rente. Sur le montant du revenu ouvrant droit à retraite qui dépasse la limite de calcul des cotisations, une rente de 1,2 % est accordée en plus pour chaque année de service imputable. Au total, 35 années de service au maximum sont imputables pour le montant de la rente. Pour les années de service avant le 1^{er} janvier 1990, les montants

supplémentaires applicables sont ceux des anciens régimes de pension. L'acquis au 31 décembre 1989 est conservé en montant en pourcentage du revenu ouvrant droit à retraite.

Pour le calcul du montant de la rente de vieillesse anticipée, les années de service imputables ne sont prises en compte que jusqu'au moment de la sollicitation de la rente de vieillesse anticipée. La rente de vieillesse calculée par ce biais est réduite de 0,5 % de sa valeur sur la durée de la perception de la rente pour chaque mois de perception avant l'âge de 65 ans révolus. La réduction ne peut cependant dépasser 20 %.

Lors du calcul du montant des pensions en cas d'incapacité de travail ou de gain, les années de service imputables accomplies lors de la survenue du cas de prévoyance sont ajoutées aux années de service manquantes pour le collaborateur jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 55 ans révolus.

La rente de veuf ou de veuve s'élève à 60 % de la rente que l'affilié décédé a ou aurait perçue s'il avait été invalide au moment de son décès.

- **Régime de pension de la Société Générale – Alsacienne de Banque & Co.**

Les pensions de retraite sont accordées en cas d'incapacité de travail ou de gain au sens de l'assurance légale de rentes ou lorsque la limite d'âge fixée est atteinte (65 ans révolus). À titre de pension de retraite, le collaborateur reçoit pour chaque année de service accomplie et chaque mois complet accompli jusqu'à 65 ans 0,4 % des rémunérations ouvrant droit à retraite plus 1,5 % du montant des rémunérations ouvrant droit à retraite dépassant la limite de calcul des cotisations dans l'assurance de rentes légale. Le maximum imputable est cependant de 40 ans. La rente pour incapacité de travail ou de gain est égale au droit à une pension de retraite pouvant être atteint jusqu'au jour de départ normal à la retraite (période supplémentaire).

En cas de sollicitation de la rente de vieillesse anticipée, une déduction de 0,5 % pour chaque mois de sollicitation anticipée est opérée sur la pension de retraite, jusqu'à concurrence maximale de 12 %.

La pension de retraite pour veuf ou veuve s'élève à 60 % de la retraite du conjoint décédé.

- **Total Compensation – Contrats particuliers**

Pour les collaborateurs bénéficiant de contrats particuliers TC, les droits à une rente professionnelle acquis jusqu'au passage à un contrat TC sont conservés.

Un éventuel module de base au sens du régime de pension pour engagements de retraite relevant de contrats individuels (VOAM) est augmenté proportionnellement à l'évolution personnelle du revenu ouvrant droit à pension.

Un éventuel module de départ au sens du régime de retraite 95/98 (RP95/RP98) ou du RP 2000 s'accroît jusqu'au départ conformément aux augmentations conventionnelles survenues depuis le calcul du module de départ du groupe tarifaire supérieur dans le secteur bancaire privé.

Les modules de rentes acquis jusqu'au moment du passage du VOAM, du RP95/5P98 ou RP 2000 à un contrat TC en plus d'un éventuel module de base ou de début sont également conservés.

En cas de perception de la pension de retraite anticipée, le droit à pension atteint est réduit de 0,5 % pour le VOAM ou pour le RP 2000 pour chaque mois de perception entamé avant l'âge de 65 ans révolus.

- **Deferred Compensation**

Certaines personnes ont des conventions au titre de contrats individuels portant sur la conversion de revenus en espèces en prestations de prévoyance professionnelle :

En cas d'engagements selon le modèle RP 2000 (principe d'assurance), le montant de la pension est déterminé par la conversion actuarielle de la charge de retraite annuelle en augmentations annuelles du droit à pension (« modules de rentes ») et leur addition jusqu'à la survenue du cas de prévoyance. Les modules de rentes se calculent en multipliant la charge de retraite annuelle par le taux de conversion déterminant pour l'âge atteint. En cas de perception anticipée de la pension de retraite avant 65 ans, le droit à rente atteint au départ à la retraite diminue de 0,5 % pour chaque mois entamé de la perception de la retraite anticipée avant l'âge de 65 ans révolus.

En cas d'engagements selon le modèle de caisse de pension (principe d'épargne), le montant des prestations de retraite est déterminé en accumulant le capital de retraite produisant intérêts et en y ajoutant la participation à l'excédent. Le capital de retraite existant à la survenue du cas de prévoyance est converti en une prestation de rente viagère par la multiplication avec le taux de conversion déterminant pour l'âge atteint.

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AU PERSONNEL

Les autres avantages à long terme accordés aux salariés du Groupe regroupent les comptes épargne-temps et les primes d'ancienneté. Il s'agit en l'occurrence d'autres avantages du personnel (excepté les avantages postérieurs à l'emploi et les avantages de fin de contrat de travail) qui ne sont pas payables en intégralité dans les douze mois suivant la fin de la période au cours de laquelle la prestation de travail y afférente a été fournie.

NOTE 16 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

en KEUR	30.06.2017
Impôts courants	10.408
Impôts différés	489
Total	10.897

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

Actifs d'impôts

en KEUR	30.06.2017
Actifs d'impôts exigibles	9.742
Actifs d'impôts différés	2.010
dont impôts différés sur reports déficitaires	-
dont impôts différés sur différences temporaires	2.010
Total	11.752

Passifs d'impôts

en KEUR	30.06.2017
Charge d'impôt exigible	15.123
Charge d'impôt différé	30.368
Total	45.491

IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR DES ÉLÉMENTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en KEUR	30.06.2017
Sur des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(80)
Actifs financiers disponibles à la vente	(12)
Instruments dérivés de couverture	(68)
Sur des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	988*
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	988
Total	908

* Le montant est comptabilisé dans les réserves consolidées.

NOTE 17 – CAPITAUX PROPRES

Au 30 juin 2017, le Groupe dispose de capitaux propres d'un montant de 51 millions d'euros. Ceux-ci se composent du capital souscrit de 26 KEUR (1^{er} janvier 2017 : 26 KEUR) ainsi que du report de bénéfices de la SGE de 1,1 million d'euros, établi d'après les dispositions du droit commercial. À ceci s'ajoutent les réserves consolidées de 32,9 millions d'euros et le résultat consolidé de 16,1 millions d'euros au 30 juin 2017.

Les variations des capitaux propres pendant l'exercice sont présentées dans le tableau d'évolution des capitaux propres consolidés à la page 8.

Les différentes sociétés du Groupe gèrent leurs besoins en capitaux propres en relation étroite avec la maison mère du Groupe.

La filiale BDK gère ses besoins en capitaux propres en fonction des exigences prudentielles de capital.

PRÉCISIONS CONCERNANT LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE 18 – PRODUITS D’INTÉRÊTS ET CHARGES D’INTÉRÊTS

	01.01.2017 - 30.06.2017		
<i>(en KEUR)</i>	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	212	(11.684)	(11.472)
Comptes à vue et prêts interbancaires	212	(11.684)	(11.472)
Titres et effets reçus en pension	-	-	-
Opérations avec la clientèle	73.433	-	73.433
Créances commerciales	-	-	-
Autres prêts à la clientèle	73.433	-	73.433
Dépôts à vue et comptes courants	-	-	-
Avances sur compte courant	-	-	-
Titres et effets reçus en pension	-	-	-
Opérations sur instruments financiers	106	(253)	(147)
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-	-
Obligations émises	-	(253)	(253)
Dettes subordonnées et obligations convertibles	-	-	-
Autres instruments financiers	106	-	106
Location-financement	10.082	-	10.082
Location-financement mobilier	10.082	-	10.082
Total des produits d’intérêts et charges d’intérêts	83.833	(11.937)	71.896

NOTE 19 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

	01.01.2017 - 30.06.2017		
<i>(en KEUR)</i>	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	-	(23)	(23)
Opérations avec la clientèle	20.240	(7.599)	12.641
Promesses de crédit et de garantie	-	(72)	(72)
Prestations de services	21.330	-	21.330
Autres	1.531	(1.282)	249
Total	43.101	(8.976)	34.125

NOTE 20 – DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Aperçu des dépréciations d'actifs financiers :

(en KEUR)	Établissement s de crédit	Prêts à la clientèle	Créances de location-financement	Groupes d'actifs homogènes	Actifs financiers disponibles à la vente
Dépréciations au 01.01.2017	-	(26.150)	(4.383)	(10.608)	-
Dotations	-	(10.458)	(490)	(516)	-
Reprises disponibles	-	1.596	-	-	-
Charge de dépréciation nette	-	-	-	-	-
Reprises utilisées	-	4.175	272	516	-
Autres variations	-	(1)	1	-	-
Dépréciations au 30.06.2017	-	(30.838)	(4.600)	(10.608)	-

NOTE 21 – COÛT DU RISQUE

en KEUR	01.01.2017 - 30.06.2017
Risque de contrepartie	
Dotations nettes pour dépréciations	
Dotations nettes pour dépréciations	(7.960)
Pertes non couvertes	-
sur créances irrécouvrables	-
sur autres risques	-
Montants réalisés	1.563
sur créances irrécouvrables	1.563
sur autres risques	-
Autres risques	
Dotations nettes aux autres provisions	98
Total	(6.299)

NOTE 22 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Les produits des autres activités se composent des éléments suivants :

<i>en KEUR</i>	30.06.2017
Produits de la vente de biens en location simple	52.839
Remboursement d'allocations sur biens en location simple	159
Produits de la location simple	50.648
Autres produits de la location simple	8.322
Produits découlant de frais pour retard de paiement	50
Autres produits	942
Total	112.960

Les charges des autres activités se composent des éléments suivants :

<i>en KEUR</i>	30.06.2017
Remises sur location simple	2.769
Pertes comptables liées à la vente de biens en location simple	43.602
Amortissements sur biens en location simple	40.463
Autres dépenses de location-financement	13.093
Dépenses d'inventaire	43
Dépenses pour des activités autres que les activités bancaires	25.623
Autres remises	300
Total	125.893

NOTE 23 – TRANSACTION EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Au premier semestre 2017, il n'y a pas eu d'importantes transactions en monnaie étrangère.

NOTE 24 – DIVIDENDES VERSÉS

Les associés minoritaires Beteiligungsgesellschaft des Kfz-Gewerbes mbH et Techno Versicherungsdienst GmbH participent au capital de la Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH qui appartient au Groupe. Au premier semestre 2017, ces associés ont bénéficié d'une distribution de bénéfices d'un montant de 265 KEUR pour l'exercice 2016.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 25 – INFORMATION SECTORIELLE

Tel que décrit ci-après, le Groupe dispose de trois segments opérationnels qui représentent les domaines d'activité stratégiques du Groupe. Ces segments offrent différents produits et services et sont gérés séparément les uns des autres. Le récapitulatif ci-après décrit les domaines d'activité de chaque segment opérationnel du Groupe.

Segments opérationnels	Domaines d'activité
Global Banking and Investor Solutions	Le domaine d'activité de ce segment est l'émission de warrants et de certificats via la maison mère du groupe Société Générale Effekten GmbH. Les warrants et certificats sont vendus aux parties contractantes qui sont toutes des filiales à 100 % de la maison mère Société Générale S.A., Paris ou à la maison mère proprement dite.
Financial Services to Corporates and Retail	Ce segment regroupe toutes les activités entrant dans le cadre d'une société de leasing indépendante des constructeurs. Ceci comprend notamment l'offre, à des concessionnaires automobiles et à leurs clients, de solutions de financement et de prestations de services sur tout ce qui a trait à l'automobile. L'éventail de produits couvre tous les processus financiers pertinents pour un concessionnaire automobile, tels que financement des ventes et leasing, financement des achats et assurances. De plus, ce segment propose aussi aux concessionnaires automobiles des solutions informatiques intelligentes, telles que des services web et un système POS conçu par ses soins.
Asset Management	Le domaine d'activité de ce segment comprend la gestion de fonds de placement dans le cadre du « modèle KVG » et l'internalisation de l'administration des fonds d'autres sociétés de gestion de capitaux. Des placements directs continuent d'être administrés. Ces prestations de services sont fournies essentiellement aux clients européens.

(en KEUR)	Global Banking and Investor Solutions	Financial Services to Corporates and Retail	Asset Management	Groupe
Produit net bancaire	(1.502)	78.662	14.037	91.197
Frais administratifs	85	(37.522)	(19.256)	(56.693)
Résultat brut d'exploitation	(1.417)	41.140	(5.219)	34.504
Coût du risque	-	(6.299)	-	(6.299)
Résultat d'exploitation	(1.417)	34.841	(5.219)	28.205
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	17	-	17
Résultat avant impôts	(1.417)	34.858	(5.219)	28.222
Impôts sur les bénéfices	(28)	(10.537)	(332)	(10.897)
Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation	(1.445)	24.321	(5.551)	17.325
Participations ne donnant pas le contrôle	-	1.223	-	1.223
Résultat net (part du Groupe)	(1.445)	23.098	(5.551)	16.102
Actifs	16.526.947	4.489.876	55.542	21.072.365
Passifs	16.916.991	4.082.876	21.549	21.021.416

NOTE 26 – AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Outre les dettes enregistrées au bilan, le Groupe compte aussi d'autres engagements financiers hors bilan, présentés dans le tableau suivant :

en KEUR	30.06.2017
Échéance à un an au plus	1.621
Échéance de un à cinq ans	1.618
Échéance à plus de cinq ans	-
Total	3.239

De plus, le segment « Financial Services to Corporates and Retail » compte des promesses de crédit irrévocables d'un montant de 182 012 KEUR.

NOTE 27 – TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES PERSONNES LIÉES

Sont considérées comme des parties liées au Groupe conformément à l'IAS 24 les personnes physiques ainsi que les entreprises que le Groupe contrôle ou sur lesquelles il peut exercer une influence notable ou par lesquelles le Groupe lui-même est contrôlé ou influencé notablement.

Les parties liées au Groupe sont notamment :

- des personnes occupant une position clé ainsi que leurs membres proches de la famille
- la société mère supérieure, à savoir la banque Société Générale, ainsi que les entreprises du même groupe
- les entreprises du même groupe de la Société Générale Effekten GmbH (filiales)

TRANSACTIONS AVEC DES PERSONNES LIÉES OCCUPANT UNE POSITION CLÉ

Les gérants de la SG Effekten GmbH sont considérés comme des membres occupant une position clé dans la société. Jusqu'au 30 juin 2017, les gérants ont perçu une rémunération de 11 KEUR comme prestations à brève échéance.

Les gérants actuels Madame Françoise Esnouf, Monsieur Helmut Höfer et Monsieur Rainer Welfens sont des employés de la Société Générale S.A., succursale Francfort sur-le-Main (maison mère de la Société Générale Effekten GmbH).

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES

Des transactions avec des filiales n'ont pas eu lieu au premier semestre 2017.

TRANSACTIONS AVEC DES ENTREPRISES DU MÊME GROUPE

La Société Générale Effekten GmbH est une filiale à 100 % de la Société Générale Francfort, succursale de la Société Générale S.A. Paris. Pour cette raison, elle est intégrée entièrement dans les comptes consolidés de cette dernière. La Société Générale Effekten GmbH a pour objet l'émission de warrants et de certificats qui sont vendus entièrement à la maison mère Société Générale S.A., Paris, à la Société Générale Option Europe S.A., Paris, à la succursale de la Société Générale à Madrid ainsi qu'à l'inora LIFE Limited, Dublin. Toutes les parties contractantes sont des filiales à 100 % de la Société Générale S.A. ou la société mère proprement dite.

Transactions en rapport avec les entreprises liées :

<i>en KEUR</i>	Soldes au 30.06.2017
Actif	16.350.170
Passif	18.116.751
Produits	2.008.165
Charges	2.375.150

Des transactions avec des personnes occupant une position clé ont eu lieu pour un montant de 11 KEUR.

NOTE 28 – ÉVÉNEMENTS ESSENTIELS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

Aucun événement essentiel n'a eu lieu après la date de clôture des comptes.

NOTE 29 – INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Concernant l'organisation générale de la gestion des risques, nous renvoyons aux précisions fournies dans le rapport de gestion intermédiaire du Groupe au 30 juin 2017.

Risques de contrepartie :

Aperçu des risques de contrepartie par poste du bilan sur la base des valeurs comptables :

en KEUR	30.06.2017
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16.230.522
Actifs financiers disponibles à la vente	73.277
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture	131
Prêts et créances sur les établissements de crédit	138.550
Prêts et créances sur la clientèle	3.577.025
Créances de location-financement	415.998
Autres actifs	139.909
Total	20.575.412

En outre, il existe également des promesses de crédit d'un montant nominal de 182 012 KEUR.

Les principaux risques de contrepartie résultent exclusivement du segment Financial Services to Corporates and Retail.

Le système de notation dans ce segment s'appuie sur une évaluation systématique des risques de crédit à l'aide de modèles qui évaluent les paramètres internes conformément aux réglementations de Bâle.

Lors du calcul des exigences de fonds propres d'après la méthode avancée basée sur des modèles de notation internes (Advanced Internal Ratings Based : A-IRB), les paramètres suivants prévus par la réglementation de Bâle sont utilisés :

- Le risque de défaut (Exposure at Default, EAD) est défini comme le risque encouru par le Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD regroupe les risques inscrits au bilan (prêts, créances, produits à recouvrer, transactions du marché, etc.) ainsi que les risques hors bilan qui sont convertis en valeurs comptables correspondantes à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (Credit Conversion Factor, CCF). (hypothèse de tirage)
- La probabilité de défaut (PD) est la probabilité qu'une contrepartie soit défaillante sur un horizon à un an.
- Le taux de perte (Loss Given Default, LGD) est le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

Ces paramètres permettent d'estimer les exigences prudentielles de fonds pour le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (Risk Weighted Assets, RWA) ainsi que de la perte attendue (Expected Loss, EL), c.-à-d. la perte qui pourrait survenir au regard de la qualité de la transaction, de la solidité de la contrepartie et de toutes les mesures qui ont été prises pour atténuer le risque.

La « Credit-Value at Risk » (valeur en risque de crédit) avec un niveau de confiance de 99,90 % au 30 juin 2017 se présente comme suit :

en MEUR	Financement des ventes			Credit Value at Risk
	EAD	Perte attendue	Perte inattendue	
Clients particuliers	2.909,6	14,5	38,0	52,5
Clients professionnels	445,6	4,6	10,0	14,6
Portefeuille global	3.355,2	19,1	48,0	67,1

en MEUR	Financement des achats			Credit Value at Risk
	EAD	Perte attendue	Perte inattendue	
Sans garantie du fabricant	112,3	5,0	2,5	7,5
Avec garantie du fabricant	160,0	1,3	6,4	7,7
Portefeuille global	272,3	6,3	8,9	15,2

en MEUR	Leasing			Credit Value at Risk
	EAD	Perte attendue	Perte inattendue	
Clients professionnels	681,2	5,4	17,5	22,9
Clients particuliers	185,6	0,9	5,0	5,8
Portefeuille global	866,8	6,3	22,5	28,7

En ce qui concerne le financement des achats, le portefeuille vendu sans recours au sein du Groupe n'est pas pris en compte dans le calcul.

Le portefeuille du Groupe dans le financement des ventes se répartit entre les clients particuliers et les clients professionnels. Les petites entreprises ainsi que les indépendants sont enregistrés comme clients professionnels. Suite à une large diversification, nous présentons des risques individuels relativement réduits. Plus de 80 % des contrats de prêt représentent un volume de crédit inférieur à 25 000 EUR.

Dans le financement des achats, il n'existe pas de groupe d'emprunteurs avec un engagement dépassant 3 % du portefeuille global. Les 20 engagements les plus importants représentent 32 % du portefeuille global.

Pour mesurer les risques de concentration dans les opérations de leasing de l'ALD LF, on utilise l'indice de Herfindahl. Il s'agit en l'occurrence d'une méthode « sans modèle » de quantification du risque de concentration. Les portefeuilles bien diversifiés affichent un indice proche de '0', tandis que les portefeuilles très concentrés atteignent des valeurs voisines de 1,0. Au 30 juin 2017, le portefeuille de nouveaux contrats ainsi que le portefeuille de contrats existants présentent des valeurs comprises entre 0,24 et 0,45, en ce qui concerne les classes de grandeur, les échéances et les marques.

Risque d'illiquidité :

Le Groupe se finance pour l'essentiel par l'intermédiaire d'entreprises du groupe supérieur. Les principes et les règles valables pour la gestion du risque d'illiquidité sont fixés au niveau des instances de la Société Générale S.A..

L'objectif prioritaire de la gestion du risque d'illiquidité est de garantir le refinancement des activités du Groupe à des coûts optimaux, tout en gérant le risque d'illiquidité et en respectant les prescriptions légales. Le système de gestion des liquidités permet la création d'une structure cible composée d'actifs et de passifs pour le bilan et conforme à la propension au risque définie par le conseil d'administration.

- La structure des actifs doit permettre aux domaines d'activité de développer leur activité sans dépenser trop de liquidités et en accord avec la structure de la valeur cible des passifs. Ce développement doit veiller à respecter les limites de liquidités fixées au sein du Groupe (dans le cas d'un scénario statique ou extrême) et tenir compte des exigences prudentielles.
- La structure des passifs dépend de la capacité des domaines d'activité à emprunter des fonds auprès d'établissements de crédit et de clients ainsi que de la capacité du Groupe à emprunter durablement des fonds sur les marchés en tenant compte de sa propension au risque. Le système de gestion s'appuie sur une mesure et limitation des impasses de liquidité des domaines d'activité dans des scénarios de référence ou des situations extrêmes, de leur besoin de financement auprès du Groupe, des emprunts contractés par le Groupe sur le marché, des actifs appropriés disponibles et de la contribution des domaines d'activité aux chiffres clés prudentiels.
- Dans le cadre de l'exécution de leurs activités, les domaines d'activité doivent tenir compte d'impasses statiques survenant en cas de manques de liquidités ou de moindres liquidités en s'adressant au service central de trésorerie de la maison mère. Celle-ci peut, le cas échéant, maintenir une position de conversion / conversion inverse, qu'elle doit surveiller et gérer dans le cadre des limites de risques qui lui sont imposées.
- Les stress-tests internes de liquidités déterminés sur la base de scénarios systémiques, spécifiques ou combinés sont suivis par la maison mère. Ils servent à garantir que l'horizon temporel fixé par le conseil d'administration pour la pérennité de l'entreprise soit respecté et à calibrer le montant de la réserve de liquidité. Ils s'accompagnent d'un plan d'urgence (Contingency Funding Plan) qui prévoit les mesures à prendre en cas de crise de trésorerie.
- Les besoins de financement des domaines d'activité (à court et long terme) sont limités selon les objectifs concernant l'évolution des activités et en fonction des capacités et des objectifs du Groupe à emprunter des capitaux extérieurs.
- Un plan de refinancement à long terme est établi pour couvrir les futurs remboursements et financer la croissance des domaines d'activité.
- Les ressources financières à court terme du Groupe sont dimensionnées de manière à pouvoir financer les besoins à court terme des domaines d'activité sur les horizons prévus pour la gestion de placement et dans le cadre des obligations applicables à l'activité. Tel que mentionné ci-dessus, elles sont dimensionnées en fonction de la réserve de liquidité, côté actif, de l'horizon de survie fixé dans des conditions extrêmes et de l'objectif fixé pour les ratios prudentiels de liquidité (LCR/NSFR).

- Enfin, les frais de liquidité sont limités par l'échelle interne de refinancement. Les financements attribués aux domaines d'activité leur sont facturés sur la base d'échelles qui reflètent les frais de liquidité du Groupe. Ce système a pour objectif d'optimiser l'utilisation de sources de financement externes par les domaines d'activité. Il sert à gérer l'équilibre du financement dans le bilan.

D'après l'estimation des différentes sociétés du Groupe et du point de vue du groupe Société Générale, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement pour le Groupe.

Au 30 juin 2017, les dettes du Groupe présentent les échéances suivantes :

en KEUR	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Dettes envers les banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, hors produits dérivés	2.059.557	865.206	1.250.166	943.886	-	5.118.815
Dettes envers les établissements de crédit	399.036	866.024	1.893.913	408.869	-	3.567.842
Dettes envers la clientèle	2.354	-	-	-	-	2.354
Dettes représentées par un titre	140.181	323.061	594.414	-	-	1.057.656
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Total des dettes	2.601.128	2.054.291	3.738.493	1.352.755	-	9.746.667
Promesses de crédit obtenues	5.060	22.770	96.810	8.500	-	133.140
Promesses de garantie obtenues	-	-	-	-	-	-
Total des engagements	5.060	22.770	96.810	8.500	-	133.140

Concernant la présentation des autres risques, nous renvoyons au rapport de gestion.

NOTE 30 – INFORMATIONS CONFORMÉMENT AU § 315E DU CODE DE COMMERCE ALLEMAND (HGB)

Frais de personnel

Les frais de personnel du 1^{er} semestre 2017 se composent comme suit :

<i>en KEUR</i>	01.01.2017 – 30.06.2017
Salaires et traitements	27.299
Charges sociales	4.948
<i>dont charges de retraite</i>	438

Effectif

L'effectif moyen au 1^{er} semestre 2017 se décomposait de la manière suivante :

	Hommes	Femmes	Total
Global Banking and Investor Solutions	2	2	4
Financial Services to Corporates and Retail	209	232	441
Asset Management	130	100	230
Total	341	334	675

Rémunérations de la Direction

Les membres de la Direction de la SGE perçoivent exclusivement un salaire fixe mensuel de 600 EUR. Le total de leurs rémunérations au premier semestre 2017 s'élevait par conséquent à 10 800 EUR.

Société Générale Effekten GmbH
Francfort sur-le-Main

Rapport de gestion intermédiaire du Groupe
pour le 1^{er} semestre 2017 (du 1^{er} janvier au 30 juin 2017)

A. Situation du Groupe

I. Avant-propos

Avec l'exécution du contrat d'achat le 1^{er} janvier 2017, la Société Générale Effekten GmbH (SGE), Francfort sur-le-Main, a acheté les parts de la Société Générale Securities Services GmbH (SGSS), Unterföhring, y compris de ses filiales, ainsi que de l'ALD Lease Finanz GmbH (ALD LF), Hambourg. En vertu des réglementations du § 290 du code de commerce allemand (HGB) et du § 37y de la loi allemande sur la négociation de titres (WpHG), la SGE est tenue pour la première fois d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2017 ainsi que des comptes intermédiaires consolidés et un rapport de gestion intermédiaire du Groupe au 30 juin 2017.

II. Modèle commercial

Le groupe SGE exerce ses activités dans trois domaines qui sont gérés respectivement par la SGE, la SGSS et l'ALD LF.

La **SGE** est une filiale à 100 % de la Société Générale S.A. Francfort, qui est une succursale de la Société Générale S.A., Paris. La Société a pour objet l'émission de warrants et de certificats qui sont vendus entièrement à la Société Générale S.A., Paris, à la Société Générale Option Europe S.A., Paris, à la succursale de la Société Générale à Madrid ainsi qu'à l'inora LIFE Limited, Dublin. Toutes les parties contractantes sont des entreprises du groupe Société Générale S.A.. Un autre champ d'activité de la Société est l'acquisition ainsi que la détention et la gestion de participations.

En raison de l'instauration du « passeport européen » avec lequel l'approbation des prospectus d'émission de titres par l'autorité de surveillance compétente (Office fédéral de surveillance des services financiers, BaFin) n'est désormais nécessaire qu'une seule fois, la Société peut coter ses produits sur différentes bourses de l'Union Européenne (notamment à Madrid, Milan, Paris, Luxembourg, Londres, Stockholm, Helsinki). En cas de cotation sur une bourse d'un pays n'étant pas membre de l'Union européenne, l'approbation relève de l'autorité de surveillance compétente du pays en question. En raison d'une restructuration interne ayant débuté mi-2016, la Société a cessé son activité d'émission d'opérations nouvelles avec cotation sur d'autres bourses européennes. Une cotation d'émissions de la Société sur un marché réglementé au sens de la directive européenne sur les prospectus n'aura plus lieu à l'avenir. Des inscriptions à la cote dans des compartiments boursiers déréglementés, comme par exemple le marché libre sur les bourses en Allemagne, sont encore prévues.

Après l'achat par les parties contractantes susmentionnées, les émissions sont placées dans un deuxième temps auprès d'acheteurs finaux par la Société Générale S.A., Paris. Par conséquent, il n'en résulte aucune influence sur la situation économique de l'émettrice SGE.

En tant que société de leasing indépendante des constructeurs, l'**ALD LF** est un partenaire professionnel et fiable du commerce. Son objectif est de promouvoir, grâce à son offre de

prestations, l'indépendance des garages automobiles et d'augmenter la rentabilité des concessionnaires.

Conjointement avec des partenaires de coopération, en particulier la filiale Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH (BDK), Hambourg, l'ALD LF propose aux concessionnaires automobiles et à leurs clients des solutions de financement et des prestations de services pour tout ce qui a trait à l'automobile. Son éventail de produits couvre tous les processus financiers pertinents pour un concessionnaire automobile – financement des ventes et leasing, financement des achats et assurances – et destinés à fidéliser davantage les clients au concessionnaire et à augmenter ainsi les chances de rendement de ce dernier. En tant que filiale de l'ALD LF, la BDK travaille en plus en collaboration avec plusieurs constructeurs et importateurs. En l'occurrence, elle prend en charge des parties de l'activité propre à une captive et l'intégralité des prestations d'une banque de constructeurs.

Toutes les principales fonctions de vente et d'exécution des opérations sont assurées par les employés de la BDK dans le cadre d'une gestion d'affaires. Les partenaires de coopération et les clients obtiennent ainsi, d'une seule et même source, le service pour tous les produits.

La **SGSS** est une société de gestion de capitaux au sens des §§ 17 et 18 du code allemand de placement de capital (KAGB). Son modèle commercial comprend à la fois la gestion de fonds de placement dans le cadre du modèle « Master KVG » et l'internalisation de l'administration des fonds d'autres sociétés de gestion de capitaux. Des placements directs continuent d'être administrés. Ces prestations de services sont fournies essentiellement aux clients européens.

III. Succursales

La BDK possède à Stuttgart une succursale au sein de laquelle la décision d'octroi de crédit et le décompte de crédit sont effectués dans le cadre d'une coopération avec le FFS Group.

IV. Système de gestion

Compte tenu des différents modèles commerciaux des sociétés du Groupe, la gestion du Groupe a lieu de manière décentralisée dans les différents segments. On fait en l'occurrence la différence entre les segments « Global Banking and Investor Solutions » (opérations sur warrants et certificats de la SGE), « Financial Services to Corporates and Retail » (activité de crédit et de leasing de l'ALD LF) et « Asset Management » (SGSS). Concernant les indicateurs de performance et les chiffres clés utilisés lors de la gestion, nous renvoyons à nos commentaires au B. IV.

B. Rapport économique

I. Conditions macroéconomiques et sectorielles

Les conditions économiques mondiales ont mieux évolué au premier semestre de l'exercice 2017 qu'au premier semestre 2016.

Outre la forte croissance économique enregistrée aux États-Unis, les mesures incitatives prises par les gouvernements asiatiques ont elles aussi contribué à un environnement économique positif dans l'ensemble au premier semestre 2017. Grâce à une augmentation de la consommation intérieure et à des investissements supérieurs, les données économiques des États-Unis sont meilleures que l'année précédente. Dans la zone Euro, la situation sur le

Le marché du travail est jugée positive du fait d'une politique monétaire encore expansionniste. En Allemagne, ce sont avant tout les dépenses de consommation ainsi que la contribution positive du commerce extérieur qui soutiennent la conjoncture.

Au 2^e trimestre 2017, le produit intérieur brut a augmenté de 0,6 % aussi bien en Allemagne que dans la zone Euro, ce qui a à la fois confirmé le cours de croissance constant et assuré la poursuite de la croissance du 1^{er} trimestre¹.

Le taux de chômage en Allemagne a encore légèrement baissé en 2017. Sur l'ensemble de la population active, il se chiffrait à 5,6 % en juin (contre 5,8 % en fin d'année 2016). Restant faible depuis des années, il a une incidence positive sur le pouvoir économique des consommateurs.

Le nombre de faillites des consommateurs a reculé de 7,5 % par rapport à la même période de l'année précédente. Le nombre de faillites d'entreprises a également encore baissé en 2017 : avec 10 300 cas, il est inférieur de 5,9 % à sa valeur au premier semestre 2016.

Les risques politiques découlant des élections en France et aux Pays-Bas ne se sont pas concrétisés. Au contraire, le résultat des élections en France pourrait déclencher un processus de réforme dans le pays.

La BCE a poursuivi sa politique monétaire expansionniste en 2017 et mis à la disposition des banques des quantités importantes de liquidités. En conséquence, les taux d'intérêt à court et long terme se maintiennent à un niveau bas voire en partie négatif. En revanche, la banque centrale américaine a poursuivi le revirement des taux d'intérêt initié en 2015. Malgré tout, l'euro s'est apprécié au cours du premier semestre 2017 et cotait à 1,14 USD le 30 juin 2017 (contre 1,05 USD/EUR en fin d'année 2016).

Les variations des grandeurs de base (cours des actions et de change, indices, etc.) allant de pair avec l'évolution économique jouent un rôle central pour les attentes des investisseurs et sont par conséquent déterminantes pour la conception de produits d'émission dans le domaine des warrants et certificats. En ce qui concerne l'introduction de nouveaux produits au cours du premier semestre 2017, le Groupe a réagi rapidement à la volatilité des marchés en émettant de nouveaux et en adaptant ceux qui existent déjà.

La complexité des réglementations et de la surveillance reste considérable (règlements relatifs aux fonds propres, exigences détaillées à l'égard des systèmes de gestion des risques ; obligations de fournir fréquemment des renseignements, nouvelle législation sur les prospectus). Cette complexité est due essentiellement à l'harmonisation européenne et à son application aux entreprises opérant à l'échelle internationale. Afin de garantir l'uniformité des normes de surveillance bancaire, un mécanisme de surveillance uniforme a été créé. La majeure partie des réglementations et règles de procédure valables en Allemagne est désormais déterminée principalement par un contexte européen.

La SGE compte parmi les 10 principaux émetteurs de titres dérivés en Allemagne. Faisant partie du domaine d'activité « Global Banking and Investor Solutions » de la Société Générale, elle est leader au monde dans les segments des produits dérivés et structurés.

Le marché allemand de l'automobile s'est avéré stable au premier semestre 2017 dans le contexte d'un environnement conjoncturel excellent. Selon l'office fédéral des véhicules à moteur, 1 787 026 nouvelles voitures de tourisme ont été immatriculées au premier semestre 2017, soit 3,1 % de plus qu'au premier semestre 2016.

¹ Office fédéral de la statistique

VW a immatriculé 3,8 % de véhicules en moins au premier semestre 2017, perdant ainsi des parts de marché. Malgré le scandale du diesel, la marque est tout de même restée leader incontesté du marché avec 18,6 %.

Quant aux marques allemandes Mercedes (+6,6 %), Mini (+5,9 %) et Porsche (+2,4 %), elles présentaient des signes avant-coureurs positifs au premier semestre tandis que les autres constructeurs automobiles affichaient des baisses. Opel accusait une légère baisse de 0,7 % par rapport au premier semestre 2016.

Côté importateurs, la marque Tesla enregistrait la plus forte hausse avec 143,6 %, tandis que Hyundai affichait la progression la plus faible avec 0,5 %.

En tant que société de financement automobile indépendante des marques, la société ALD LF appartenant au Groupe a pu profiter de l'évolution stable sur le marché de l'automobile. Conjointement avec la filiale BDK, l'ALD LF reste numéro deux sur le marché des sociétés de financement automobile indépendantes des marques.

Le secteur allemand des fonds de placement a continué à augmenter son actif sous gestion au premier semestre 2017. Si l'on se base sur la statistique de l'investissement de la fédération allemande des sociétés d'investissement (BVI), le secteur allemand des fonds de placement a enregistré des entrées de capitaux de 79,1 milliards d'euros nets au cours des six premiers mois. Il s'agit là du deuxième meilleur résultat parmi les opérations nouvelles au cours d'un semestre. Il n'y a qu'en 2015, année record, que les sociétés de fonds de placement avaient engrangé un montant supérieur (110,8 milliards d'euros) de début janvier à fin juin. Le moteur de ces opérations nouvelles reste les fonds spéciaux ouverts apportant 49,2 milliards d'euros pour l'année en cours. Les fonds ouverts au public récoltaient, pour leur part, 36,4 milliards d'euros jusqu'à fin juin. Fin juin, les sociétés de fonds de placement géraient des actifs de 2,9 billions d'euros. La SGSS se classe 12^e dans la statistique de l'investissement de la BVI en ce qui concerne les actifs gérés en propre.

Au vu de tous les faits cités, la Direction évalue positivement les effets des développements économiques et sectoriels sur le Groupe.

II. Évolution des affaires

Global Banking and Investor Solutions

Pour satisfaire l'objectif visé, consistant à continuer à développer en 2017 la position de la Société sur le marché des warrants et des certificats en Allemagne, le nombre des produits émis dans le domaine des warrants a augmenté de 75 % par rapport au premier semestre 2016. Cette augmentation dans le domaine des warrants ne s'est toutefois pas réalisée dans les mêmes proportions dans le domaine de l'émission des certificats (accusant une baisse de 38 % par rapport à l'année précédente).

Financial Services to Corporates and Retail

Les nouveaux contrats dans le financement des ventes ont augmenté de 51 millions d'euros (6,7 %) par rapport à l'année précédente et s'élevaient au total à 826 millions d'euros, dépassant ainsi nettement la valeur prévisionnelle de 593 millions d'euros (+39,3 %).

À la fin du deuxième trimestre, le volume de portefeuille du financement des ventes atteignait 3 272 millions d'euros, soit 16,5 % de plus que la valeur de l'année précédente (2 808 millions d'euros). Il dépassait ainsi de 2,9 % la valeur prévisionnelle chiffrée à 3 178 millions d'euros.

Dans le domaine du financement des concessionnaires, notre portefeuille de 1 053 millions d'euros fin juin dépassait de 56,8 % le niveau de l'année précédente (672 millions d'euros) et de 2,5 % la valeur prévisionnelle chiffrée à 1 028 millions d'euros. Cette augmentation est due à la coopération entamée avec Hyundai Capital Bank Europe pour la marque KIA en janvier 2017.

La fin de la coopération directe avec Hyundai a pu être compensée pour l'essentiel par d'autres activités de vente.

En nombre d'unités, le portefeuille de leasing, qui désigne le nombre de contrats de leasing actifs, a évolué comme suit :

Exercice	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>30.06.2017</u>
Acquisitions	18.718	17.315	16.762	21.313	11.221
Parc automobile	63.956	62.040	60.875	62.941	64.435

Asset Management

Comme prévu, le segment Asset Management a accusé une perte de 5,6 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017. Les produits dépendent essentiellement de l'évolution de l'actif géré. Celui-ci était inférieur aux prévisions au 1^{er} semestre 2017 en raison de liquidations de fonds et de retard de nouveaux contrats. Par conséquent, le produit net bancaire est resté de 5 % en deçà des prévisions. En revanche, les frais d'exploitation étaient inférieurs de 4 % aux prévisions, ce qui est dû principalement à des postes budgétaires vacants. Le retard intervenu au niveau des opérations avec de nouveaux clients s'est répercuté au 1^{er} semestre 2017 également sur les investissements en logiciels, qui étaient inférieurs aux prévisions initiales. Les augmentations de coûts enregistrées étaient dues en particulier à des charges de commissions réparties au sein du groupe SG supérieures aux prévisions.

Les projets de mise en œuvre des exigences légales et réglementaires constituaient un facteur de coût essentiel au 1^{er} semestre 2017. Il s'agissait en l'occurrence essentiellement des projets Fund Taxation (mise en œuvre de la loi de réforme de la fiscalité des investissements), IFRS 9 et MiFID 2. Outre ce type de projets, nous travaillons de plus en plus sur des projets axés sur les clients, en mettant l'accent sur la prospection et fidélisation de nouveaux clients ainsi que le développement de notre service Middle Office comme produit autonome (« Middle Office Stand Alone »).

Appréciation globale

Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus par segment, la Direction estime que l'évolution des affaires du Groupe a été dans l'ensemble positive au 1^{er} semestre 2017.

III. Situation de l'actif, des résultats et situation financière

a) Situation des résultats

La situation des résultats du groupe SGE concerne la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017. Étant donné que les comptes consolidés (intermédiaires) sont établis pour la première fois, des chiffres comparatifs de l'année précédente ne sont pas présentés.

en millions d'euros

Produit net des intérêts	72
Produit net des commissions	34
Résultat net des opérations financières	-2
Résultat des autres activités	-13
Produit net bancaire	91
Frais de personnel	-32
Autres frais administratifs	-24
Résultat d'exploitation brut	35
Coût du risque	-7
Résultat d'exploitation	28
Résultat avant impôts	28
Impôts sur les bénéfices	-11
Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation	17
Participations ne donnant pas le contrôle	-1
Résultat net (part du Groupe)	16

Le produit net des intérêts s'élevait à 72 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017 et résultait pour l'essentiel des opérations de crédit et de leasing dans le segment Financial Services to Corporates and Retail.

Le produit net des commissions atteignait 34 millions d'euros au 30 juin 2017, dont 21 millions d'euros revenaient au Segment Financial Services to Corporates and Retail et 13 millions d'euros à l'Asset Management.

Le résultat des autres activités, d'un montant de -13 millions d'euros, est dû pour l'essentiel au segment Financial Services to Corporates and Retail et comprend en particulier les charges et produits découlant de contrats de location simple (leasing opérationnel) en tant que bailleur.

Au 30 juin 2017, le Groupe affiche un produit net bancaire de 91 millions d'euros.

Les principaux postes de dépenses du Groupe sont les frais de personnel et les autres frais administratifs. Les frais de personnel qui s'élèvent à 32 millions d'euros et les autres frais administratifs d'un montant de 24 millions d'euros sont encourus principalement dans les segments Financial Services to Corporates and Retail et Asset Management.

Après déduction des impôts sur les bénéfices d'un montant de 11 millions d'euros et prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle, le résultat net du Groupe s'élève à 16 millions d'euros au 30 juin 2017.

La situation des résultats par segment se présente comme suit :

Global Banking and Investor Solutions

Les produits de la vente des warrants et des certificats émis sont toujours identiques aux charges de l'achat des opérations de couverture correspondantes si bien que la Société ne réalise aucun bénéfice à partir de son activité d'émission.

Les fluctuations de change sont sans incidence sur le compte de résultat en raison de la couverture des risques de change.

Les frais de personnel ainsi que les autres frais administratifs sont répercutés sur la Société Générale S.A., Paris, sur la base d'une réglementation « cost plus ».

Au 30 juin 2017, le segment Global Banking and Investor Solutions accuse une perte semestrielle de 1,4 million d'euros. Celle-ci résulte essentiellement de charges d'intérêts d'un montant de 1,5 million d'euros pour le prêt contracté auprès de la Société Générale S.A. Francfort pour l'achat des parts de l'ALD LF et de la SGSS. La situation des résultats a évolué tel que prévu d'après la planification de l'activité.

Financial Services to Corporates and Retail

Le produit net d'intérêts a continué à augmenter au premier semestre 2017, en raison du niveau considérable de nouveaux contrats et du développement du portefeuille allant de pair, et a ainsi dépassé de 4,6 millions d'euros la valeur prévisionnelle.

En raison du grand nombre de nouveaux contrats et des produits de commissions de courtage en assurance ainsi réalisés, le produit net des commissions dépasse nettement, à savoir de 6,8 millions d'euros, la valeur prévisionnelle.

Le provisionnement des risques dépasse de 1,8 million d'euros la valeur prévisionnelle.

Au total, le résultat s'élève à 23 millions d'euros, dépassant ainsi de 0,3 million d'euros le résultat prévu.

Le Return on Equity (RoE²) est de 13,7 % pour le premier semestre 2017.

Asset Management

Dans le segment Asset Management, le produit net des commissions s'élève à 13 millions d'euros au premier semestre 2017 et comprend essentiellement des commissions de gestion ainsi que des versements découlant de l'administration de fonds pour des tiers. Le produit net d'intérêts se chiffre à 0,2 million d'euros.

Au premier semestre 2017, les coûts se composent des frais de personnel d'un montant de 8,7 millions d'euros et d'autres frais administratifs de 9,9 millions d'euros. Ceux-ci comprennent des coûts externes pour des projets d'un montant de 2,2 millions d'euros.

Au 30 juin 2017, le segment Asset Management accuse une perte semestrielle de 5,6 millions d'euros, ce qui se recoupe avec la perte attendue d'après la planification de l'activité.

b) Situation financière et de trésorerie

La nature et l'exécution des activités du Groupe sont conçues de manière à garantir une situation de trésorerie toujours suffisante.

Les dettes découlant de l'émission de certificats et de warrants sont couvertes d'une manière générale par des instruments financiers caractérisés par la concordance des échéances, libellés dans les mêmes devises et identiques en termes de risque de prix.

Les opérations ayant une incidence sur les flux financiers dans le domaine des warrants et des certificats concernent les émissions et leurs opérations de couverture, le règlement des frais de personnel et d'autres frais administratifs ainsi que leur répercussion sur la Société Générale S.A., Paris.

² = rentabilité des capitaux propres

En raison du remboursement intégral par la Société Générale S.A. de tous les frais supportés lors de l'émission, le Groupe dispose de liquidités suffisantes et est en mesure d'honorer toutes ses obligations de paiement.

Pour le financement des activités de leasing, le Groupe utilise non seulement les capitaux propres mais surtout des moyens de financement de la Société Générale S.A. présentant un taux d'intérêt fixe et une structure amortissable ou in fine. Nous suivons en l'occurrence le principe d'un refinancement caractérisé principalement par la concordance des échéances.

En outre, pour garantir la trésorerie de base, des lignes de crédit ont été convenues avec la Société Générale S.A. et d'autres établissements de crédit, sur la base de la planification de l'activité. À la date de clôture des comptes, ces lignes de crédit s'élevaient à 3 441 millions d'euros, dont 346 millions d'euros n'ont pas été utilisés.

De plus, dans le segment Financial Services to Corporates and Retail, nous utilisons également l'instrument de la titrisation de crédits. C'est sous le nom de « Red & Black », utilisé pour les titrisations du groupe Société Générale, que nous avons regroupé, en 4 structures jusqu'à présent, des créances découlant de l'activité de leasing et les avons placées auprès du public. À la date de clôture des comptes, trois structures actives existaient. Nous faisons figurer au poste « Dettes représentées par un titre » les dettes envers les sociétés ad hoc découlant de la titrisation. À la date de clôture des comptes, elles s'élèvent à 1 058 millions d'euros (1^{er} janvier 2017 : 1 385 millions d'euros).

Au 30 juin 2017, le Groupe dispose de liquidités d'un montant de 106 millions d'euros (1^{er} janvier 2017 : 182 millions d'euros).

Les dettes envers les établissements de crédit ont atteint 3 568 millions d'euros (1^{er} janvier 2017 : 2 961 millions d'euros), cette augmentation étant due essentiellement à des dépôts à terme supérieurs.

Les autres dettes ont baissé de 119 millions d'euros par rapport au premier janvier 2017 pour tomber à 105 millions d'euros. Elles se composent essentiellement de dettes découlant d'autres frais administratifs.

Les provisions d'un montant de 17 millions d'euros (1^{er} janvier 2017 : 17 millions d'euros) comprennent non seulement les provisions pour le domaine du personnel et les provisions pour impôts mais surtout des provisions pour des versements de primes à nos partenaires de coopération.

Au 30 juin 2017, des dettes hors bilan existent sous forme de promesses de crédit d'un montant de 133 millions d'euros.

c) Situation de l'actif

Le bilan, constitué essentiellement du poste des titres émis et de leurs opérations de couverture, affiche des valeurs variant en fonction de l'activité d'émission.

Le total du bilan a diminué de 1 761 millions d'euros par rapport au 1^{er} janvier 2017, date de la première consolidation, et se chiffre désormais à 21 072 millions d'euros. Cette baisse est due, d'une part, à des montants nominaux inférieurs par produit placé et, d'autre part, à des mesures de suppression de la cotation de produits non placés.

Les créances sur la clientèle ont augmenté de 345 millions d'euros par rapport au 1^{er} janvier 2017 et s'élèvent à 3 577 millions d'euros. Il s'agit en l'occurrence essentiellement de crédits à tempérament dans le cadre du financement des ventes dans le segment Financial Services to Corporates and Retail. Le financement des ventes se fait sous forme de crédits à tempérament avec une échéance convenue et un taux d'intérêt fixe. Le volume de crédit découlant du financement des ventes se chiffre à 3 273 millions d'euros au 30 juin 2017 (1^{er} janvier 2017 : 3 273 millions d'euros).

Les créances sur les établissements de crédit d'un montant de 139 millions d'euros concernent essentiellement des avoirs à court terme auprès de la Société Générale S.A. et la Deutsche Bank AG.

L'actif immobilisé se compose pour l'essentiel d'actifs en leasing d'un montant de 402 millions d'euros (1^{er} janvier 2017 : 389 millions d'euros) et d'actifs incorporels de 6 millions d'euros (1^{er} janvier 2017 : 7 millions d'euros).

Les créances découlant de contrats de leasing s'élèvent à 416 millions d'euros au 30 juin 2017 (1^{er} janvier 2017 : 390 millions d'euros).

Les autres actifs comprennent essentiellement des paiements anticipés régularisés d'un montant de 75 millions d'euros (1^{er} janvier 2017 : 72 millions d'euros) ainsi que d'autres créances de 65 millions d'euros (1^{er} janvier 2017 : 176 millions d'euros).

Les passifs se composent pour l'essentiel des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat. Par ailleurs, il existe des dettes envers les établissements de crédit découlant de l'activité de crédit et de leasing.

Les capitaux propres du Groupe au 30 juin 2017 s'élèvent à 51 millions d'euros (1^{er} janvier 2017 : 33 millions d'euros). Pour de plus amples informations, nous renvoyons à la Note 17.

Appréciation globale

Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus par segment, la Direction estime que l'évolution des affaires du Groupe ainsi que la situation de son actif, de ses résultats et sa situation financière sont dans l'ensemble positives au 1^{er} semestre 2017.

IV. Indicateurs de performance financiers / non financiers

Global Banking and Investor Solutions

Le segment Global Banking and Investor Solutions concentre son activité sur l'émission de warrants et de certificats. Par conséquent, le volume d'émissions est utilisé comme indicateur de performance financier au niveau de la SGE.

Au premier semestre de l'exercice 2017, 157 796 warrants ont été émis au total (contre 90 383 au 1^{er} semestre 2016).

En outre, 13 979 produits de certificats ont été émis (contre 22 402 au 1^{er} semestre 2016). En l'occurrence, il s'agit essentiellement de certificats de type Bonus et Discount.

Financial Services to Corporates and Retail

Dans le segment Financial Services to Corporates and Retail, le résultat avant transfert des bénéfices ainsi que le Return on Equity (RoE) sont utilisés comme indicateurs de performance

financiers. Le RoE met le résultat après impôts – y compris celui des filiales – en rapport avec les capitaux propres normés. Le RoE était de 13,7 % pour le 1^{er} semestre 2017.

Le nombre de nouveaux contrats de leasing constitue un autre chiffre-clé. Au 1^{er} semestre 2017, 11 221 nouveaux contrats de leasing ont été conclus. Le portefeuille de contrats a ainsi augmenté de 2,4 %, passant de 62 941 à 64 435 contrats de leasing.

Asset Management

L'actif de fonds gérés - qu'il s'agisse d'actifs distincts ou de fonds ouverts au public gérés en propre, y compris les fonds de fonds - constituant un indicateur de performance essentiel de la SGSS, s'élevait à environ 58,3 milliards d'euros au 30 juin 2017. Par conséquent, les volumes dans ce domaine d'activité (société de gestion de capitaux selon le modèle « Master KVG ») ont augmenté de 0,8 milliard d'euros (+1 %) par rapport au début de l'année. L'augmentation de l'actif géré dans ce domaine d'activité résulte aussi bien de l'afflux de capitaux que des effets de prix du marché. L'actif géré dans des placements directs s'élève à environ 3,1 milliards d'euros fin juin 2017 et dépasse ainsi la valeur de 3,0 milliards d'euros enregistrée en début d'année.

L'actif de fonds gérés pour d'autres sociétés de gestion de capitaux (internalisation) s'élève à environ 27,0 milliards d'euros au 30 juin 2017. Il a ainsi augmenté de 0,4 milliard d'euros par rapport au début de l'année grâce aux afflux de capitaux. Au total, environ 88,4 milliards d'euros étaient gérés au 30 juin 2017 (1^{er} janvier 2017 : 87,1 milliards d'euros).

Nous avons enregistré de très bons résultats en ce qui concerne les indicateurs clés de performance (Key Performance Indicators, KPI) définis pour nos clients, en atteignant de nouveau plus de 99 % de tous les KPI au total. Les réclamations de clients restent à un niveau bas.

C. Rapport sur l'évolution future du Groupe ainsi que ses opportunités et ses risques

I. Évolution probable du Groupe (rapport prévisionnel)

Évolution macroéconomique

Le risque d'un ralentissement de la croissance économique mondiale, dû en partie au renforcement des tendances protectionnistes ainsi qu'au risque d'une aggravation des conflits géopolitiques, pourra avoir une incidence négative sur le deuxième semestre de l'exercice 2017.

Tout comme les instituts d'études économiques, nous nous attendons toutefois à une croissance économique positive en Allemagne pour le deuxième semestre 2017, si bien qu'une croissance d'un ordre de grandeur similaire à celle de 2016 pourrait en résulter pour tout l'exercice.

Les économies européennes ont retrouvé le chemin de la croissance au cours des derniers trimestres. Le contexte global reste néanmoins vulnérable face aux crises, comme l'a montré par exemple la crise bancaire en Italie. Une autre crise dans le secteur bancaire ou dans un pays de la zone Euro peut susciter une nette détérioration de l'environnement économique. Les mesures de stabilisation prises par la Banque centrale européenne (BCE) ont actuellement une incidence positive sur l'endettement public des pays de la zone Euro et laisse du temps aux États pour engager des réformes. Néanmoins, les mesures de la BCE ne

seront pas permanentes. La hausse de l'inflation peut très rapidement amener les responsables des banques centrales à réviser leur stratégie et conduire à des augmentations des taux d'intérêt des emprunts d'État, ce qui limiterait la marge de manœuvre pour les dépenses publiques nécessaires.

Les États-Unis font actuellement état d'une situation économique positive. Une croissance économique positive, favorisée par des taux d'intérêt bas, même s'ils augmentent, veille à la croissance de l'emploi. Le gouvernement nouvellement élu souhaite augmenter le nombre d'emplois, en particulier dans l'industrie, en prenant des mesures protectionnistes. Il est difficile de prédire si ces mesures seront positives ou pas pour les États-Unis, à moyen voire long terme. D'importantes adaptations notamment de l'orientation économique d'un pays représentent toujours une certaine incertitude pour le pays lui-même et, dans le cas de la plus grande économie du monde, une incertitude aussi pour toutes les autres économies.

En Asie, la situation montre combien des problèmes peuvent, au cas par cas, être difficiles et durables. En dépit de mesures considérables prises en matière de politique fiscale et monétaire, le Japon n'a pas encore réussi à surmonter la déflation. En Chine, la transformation du système économique en vue d'une société de consommation conduit à une baisse des taux de croissance, même si ceux-ci restent à un niveau élevé. La régression n'est certes pas aussi forte que ce qu'on craignait mais elle est tout de même très nette. Le plus grand soutien de la croissance reste l'État qui essaie de la maintenir à un niveau stable. Un facteur préoccupant entre-temps est la forte augmentation des dettes des entreprises qui, favorisées par les mesures de soutien de la politique monétaire, ont pris des proportions qu'il faut prendre au sérieux. En particulier les entreprises du secteur du bâtiment et des matières premières sont fortement endettées. Il pourrait en résulter des risques de défaut de paiement pour l'économie chinoise mais aussi pour l'économie mondiale du fait de l'interconnexion des pays.

Global Banking and Investor Solutions

En tant que l'un des deux plus grands marchés de warrants et de certificats au monde, l'Allemagne est au cœur de la stratégie de croissance du groupe Société Générale. Dans le cadre d'un projet d'élargissement de l'activité d'émission, la Société Générale Effekten GmbH entend encore étendre sa position sur le marché.

La Direction s'attend à une augmentation supplémentaire de l'activité d'émission, celle-ci concernant en particulier le marché allemand. Grâce aux automatisations du processus d'émission déjà entamées en 2015, aux élargissements des capacités allant de pair et à l'augmentation de l'efficacité du processus d'émission, cette attente pourra ainsi être satisfaite. De plus, dans un environnement de marché volatil, il faut s'attendre à une augmentation du volume d'émissions supplémentaires de warrants Turbo en cas de violation des barrières.

Comme ces dernières années, la Société offrira, durant toute l'année 2017 aussi, un large éventail de produits dans le domaine des warrants et des certificats. Actuellement, elle propose 150 000 produits différents et prévoit d'en augmenter le nombre à plus de 300 000 d'ici la fin de l'année.

Pour 2018, le Groupe s'attend à un durcissement des conditions de concurrence. Dans ce contexte, les facteurs de succès seront le prix, les prestations de services ainsi que la qualité des produits. Le thème de la réglementation sera encore plus d'actualité qu'en 2017. Le Parlement européen, le Conseil européen et la Commission européenne se sont mis d'accord sur de nouvelles directives concernant la révision de la législation sur les prospectus.

Financial Services for Corporates and Retail

Depuis le 1^{er} octobre 2012, nous entretenons une coopération avec la FFS Bank GmbH et la FFS Leasing GmbH dans le domaine des ventes. C'est sous la marque « FFS Group » que nos produits de financement des ventes et de leasing sont proposés par l'intermédiaire des concessionnaires travaillant en coopération avec la Bank GmbH et la FFS Leasing GmbH. Dans le cadre de cette coopération, des véhicules neufs de la marque Hyundai en particulier ont été mis en leasing avec succès. Étant donné que Hyundai a créé sa propre captive pour Hyundai et que la coopération directe avec Hyundai a expiré en 2017, nous nous attendons à une légère baisse de ce nouveau marché dans un environnement concurrentiel toujours aussi défiant. En raison de la baisse des commissions y afférentes, nous escomptons des résultats supérieurs avant transfert des bénéfices et, en conséquence, un « Return on Equity » supérieur.

Pour toute l'année 2017, nous nous attendons à un résultat d'environ 50 millions d'euros et à un « Return on Equity » d'environ 14 % pour le segment Financial Services for Corporates and Retail.

Asset Management

Pour le deuxième semestre 2017, nous nous attendons à ce que le domaine Asset Management accuse une perte supérieure de 2,2 millions d'euros à celle du 1^{er} semestre 2017. Ceci s'explique avant tout par l'augmentation des coûts de projets pour la mise en œuvre des nouvelles exigences légales et réglementaires, étant donné que les exigences découlant d'IFRS 9, de MiFID 2 et de la loi de réforme de la fiscalité des investissements doivent être mises en œuvre d'ici la fin de l'année. De plus, nous nous attendons à des coûts de projets en rapport avec la prospection et fidélisation de nouveaux clients ainsi que la finalisation de notre produit « Middle Office Stand Alone ». Les recettes découlant de nouveaux produits et de la prospection de nouveaux clients ne seront toutefois enregistrées entièrement en résultat que l'année suivante. Par conséquent, nous n'attendons qu'une légère augmentation des produits de 2 % due essentiellement à la hausse escomptée, également de 2 %, de l'actif de fonds gérés.

Pour limiter l'augmentation des coûts, la Direction a déjà pris des mesures. Outre des mesures d'optimisation des processus, d'autres possibilités d'externalisation ainsi que des négociations sur les conditions avec les fournisseurs sont examinées et seront mises en œuvre en partie dès le 2^e semestre. Des effets positifs de ces mesures sur les résultats ne sont escomptés que proportionnellement d'ici la fin de l'année et ne déployeront leur entière efficacité qu'au cours des années suivantes. Nous souhaitons continuer à maintenir la qualité de nos prestations de services à un niveau élevé. À cet égard, le niveau élevé de réalisation des objectifs concernant les KPI reste l'un de nos principaux indicateurs de qualité.

Pour les années suivantes, nous escomptons une amélioration progressive du résultat. Outre une légère augmentation de la base des coûts, nous nous attendons à une amélioration constante du rendement grâce au développement de l'activité auprès de nouveaux clients et des clients actuels ainsi qu'un apport continu de rendement dans notre éventail élargi de services.

II. Rapport de risques

Système de gestion des risques

La gestion des risques au sein du Groupe a lieu au niveau des entreprises ALD LF/BDK et SGSS pertinentes en la matière. Une propre gestion des risques ou une gestion interne n'est pas nécessaire pour les opérations sur warrants et certificats de la SGE au niveau du groupe SGE étant donné que tous les risques encourus sont transférés au groupe Société Générale dans le cadre d'une « garantie globale ».

Les risques du sous-groupe sont présentés d'après la méthode nette.

Les principaux éléments du système de gestion des risques sont la stratégie de risque, l'inventaire des risques, le concept de capacité à supporter les risques ainsi que les processus de gestion et de contrôle de gestion des risques.

Inventaire des risques

Dans le cadre de l'inventaire des risques ayant lieu au moins chaque année, les types de risques suivants ont été identifiés comme essentiels par les sociétés du Groupe :

- Risques de contrepartie
- Risques de marché et de valeur résiduelle
- Risques d'illiquidité
- Risques opérationnels
- Risques commerciaux et de réputation
- Risques de non-conformité

Les actifs distincts détenus dans le segment Asset Management sont soumis principalement aux risques d'investissement classiques tels que les risques de marché, d'illiquidité, de non-conformité et de contrepartie, ces risques « indirects » du point de vue du Groupe s'exprimant toutefois via le risque commercial ou en tant que risques de sinistre ou de perte dans le risque opérationnel, en cas d'infractions aux lois ou aux dispositions contractuelles.

Stratégie de risque

Chaque société du Groupe dispose d'une propre stratégie de risque qui se base sur sa stratégie commerciale et définit des objectifs et des mesures pour chaque type de risque. Les stratégies de risque sont examinées chaque année et, le cas échéant, ajustées.

Des directives de travail coordonnées avec les stratégies de risque, un reporting structuré, des systèmes de limites adaptés au type de risque ainsi que la formation et formation continue de nos collaborateurs sont des éléments essentiels du système de gestion des risques pour tous les types de risque.

De plus, d'importants indicateurs de risques sont analysés chaque mois ou chaque trimestre et documentés dans l'outil GPS du groupe Société Générale. Les réclamations et plaintes sont saisies dans une autre base de données centrale, évaluées chaque mois et communiquées à la Direction ainsi qu'à tous les chefs de service. Ces instruments permettent de déduire des mesures concrètes visant à réduire les risques au strict minimum.

a) Risques de contrepartie

Global Banking and Investor Solutions

La Société n'est pas soumise à des risques de règlement étant donné que les paiements découlant de la vente des titres émis et de l'achat des opérations de couverture ainsi que les paiements liés à l'exercice de titres se compensent toujours mutuellement. Les créances découlant d'opérations de sens contraire finalisées sont dues exclusivement par la Société Générale S.A., Paris. La solvabilité de cette dernière et de ses filiales est déterminante pour l'évaluation des risques de la Société.

Financial Services to Corporates and Retail

Le domaine Credit Risk Management (CRM) contrôle les risques de crédit des opérations de leasing. Il prend les décisions concernant la cote de crédit pour le financement des achats, qui sont déterminantes pour l'octroi ou le refus de crédit. À partir d'un certain volume de crédit, les décisions d'octroi de crédit sont prises avec la participation du service du crédit de la Société Générale.

Pour ce qui est du financement des achats, nous comptons 1 303 engagements de crédit, les 186 emprunteurs les plus importants représentant une part de 54 % du volume de crédit. Le domaine CRM établit chaque mois – avec le soutien du contrôle de gestion des risques – un rapport des risques de crédit destiné à la Direction. Celui-ci fait partie intégrante du rapport de risques de la banque et est remis au président du conseil de surveillance chaque mois et à l'ensemble du conseil de surveillance chaque trimestre.

Dans le cadre de notre refinancement, nous avons vendu, sans recours au sein du Groupe, la majeure partie du portefeuille (790 millions d'euros) relatif au financement des achats. Nous continuons en l'occurrence à conseiller les concessionnaires et à gérer le portefeuille de financement, sans toutefois supporter le risque de crédit.

Pour ce qui est du financement des ventes, nous présentons des risques individuels relativement peu élevés pour la branche suite à une large diversification. Plus de 80 % de nos contrats de prêt représentent un volume de crédit inférieur à 25 000 EUR.

La décision d'octroi de crédit pour le financement des ventes est prise principalement au sein du Service Center Achats à Hambourg et Stuttgart en suivant une procédure prévue à cet effet, standardisée et assistée par ordinateur. Les crédits individuels d'un montant élevé sont soumis en plus au vote et à la décision du CRM.

Pour ce qui est des crédits vendus dans le cadre des transactions ABS, nous continuons à supporter le risque de crédit étant donné que nous détenons entièrement dans notre propre portefeuille les titres de classe B dont le remboursement est subordonné. Par conséquent, nous continuons aussi à inscrire ces crédits au bilan et constituons des provisions correspondantes pour risque de crédit.

Nous tenons compte des risques de variation de la cote de crédit reconnus et latents en constituant des provisions pour risques individuels et forfaitaires. Pour le financement des ventes, les provisions pour risques individuels sont constituées au moyen de taux forfaitaires de provision, dont le montant varie entre 5 % et 85 % en fonction du défaut de paiement et de l'état du crédit. Au total, le montant des provisions pour risques individuels constituées pour les risques de crédit s'élève à 0,9 % du portefeuille de financement des ventes (1^{er} janvier 2017 : 0,7 %).

Les provisions pour risques individuels dans le financement des achats sont calculées au moyen d'une analyse au cas par cas. Au total, des provisions pour risques individuels d'un montant de 2,3 % ont été constituées pour le portefeuille du financement des achats inscrit au bilan. Le coût du risque, qui résulte des amortissements sur créances et de la dotation aux provisions et reprise sur provisions constituées, s'élevait à 0,6 million d'euros.

Pour mesurer les risques de concentration dans les opérations de leasing de l'ALD LF, on utilise l'indice de Herfindahl. Il s'agit en l'occurrence d'une méthode « sans modèle » de quantification du risque de concentration. Les portefeuilles bien diversifiés affichent un indice proche de '0', tandis que les portefeuilles très concentrés atteignent des valeurs voisines de 1,0. Au 30 juin 2017, le portefeuille de nouveaux contrats ainsi que le portefeuille de contrats existants affichent des valeurs comprises entre 0,24 et 0,45, en ce qui concerne les classes de grandeur, les échéances et les marques.

Asset Management

Dans le segment Asset Management, les risques de contrepartie liés aux partenaires commerciaux sont gérés et surveillés continuellement au niveau de la société et des fonds au moyen de notations, d'analyses des risques et de limitations correspondantes. Compte tenu de la structure des créances, nous ne nous attendons à aucun risque de défaut pour le Groupe.

Pour une présentation plus précise des risques de crédit, nous renvoyons à la Note 29.

b) Risques de marché et de valeur résiduelle

Global Banking and Investor Solutions

Tous les risques du marché découlant de warrants et de certificats émis sont entièrement couverts par des opérations de couverture conclues avec la Société Générale S.A, Paris. Par conséquent, la Société n'est pas soumise à des risques de variation des prix, ni à des risques de change pas plus qu'à des risques de variation du taux d'intérêt.

Financial Services to Corporates and Retail

Le risque de valeur résiduelle résulte des opérations de leasing réalisées dans le domaine d'activité Financial Services to Corporates and Retail.

Au 30 juin 2017, la part de véhicules pour lesquels l'ALD LF supporte le risque de valeur résiduelle représente 51 % des contrats en portefeuille et est donc inférieure à la limite interne de 60 %.

Pour la prise en charge des risques de valeur résiduelle, l'ALD LF recourt à l'expérience de l'ALD AutoLeasing und Dienstleistungs GmbH (ALD D), Hambourg. L'expérience de longue date de l'ALD D dans le domaine de la commercialisation de véhicules individuels et de parcs automobiles constitue une base primordiale pour une estimation fiable des prix de vente à obtenir après restitution.

La vérification et la détermination des valeurs résiduelles calculées pour de nouveaux contrats ont lieu dans le cadre de réunions régulières du comité de l'ALD D constitué à cet effet. Pour déterminer le risque contenu dans le portefeuille, l'ALD D établit des prévisions.

Lors du calcul de ses valeurs résiduelles, l'ALD LF se fixe comme objectif, pour la commercialisation de ses véhicules d'occasion, un résultat équilibré au terme du contrat, en tenant compte des décomptes finaux à cette date. L'an dernier, l'ALD LF n'est pas parvenue à atteindre cet objectif et nous nous attendons pour l'année à venir aussi à ce que des pertes découlent en partie de la valorisation des véhicules restitués en fin de contrat. Une provision pour risque de pertes a été constituée pour ces pertes attendues.

Au total, nous nous attendons pour 2017 à un résultat de la valorisation équilibré.

Étant donné qu'aucun crédit n'est accordé en devise étrangère dans le segment Financial Services to Corporates and Retail et que nous nous refinançons exclusivement en euro, un risque de change est exclu.

La gestion du risque de variation des taux d'intérêt se fait au moyen d'un bilan de l'évolution des taux qui est établi et analysé chaque mois par le contrôle de gestion des risques. Le chiffre-clé « Sensibilité » sert à mesurer le risque en indiquant la variation de la valeur actualisée de l'actif et du passif en raison de différentes variations de la courbe de structure des taux d'intérêt. La sensibilité est définie en l'occurrence comme la variation de la valeur actualisée de positions futures dans le cas d'un décalage parallèle de 1 % ou 2 % de la courbe d'intérêts. La variation de valeur négative maximale du portefeuille dans les scénarios s'élève à 23,5 millions d'euros (ALD LF) ou 13,0 millions d'euros (BDK).

Dans le cadre des transactions ABS, le Groupe a acquis la totalité de la tranche des titres de la classe B et conservera ceux-ci pendant toute la durée de la transaction. En raison de leur structure, ces titres supportent le risque de contrepartie des crédits vendus aux sociétés ad hoc.

Le risque de défaut pour ces titres est déjà pris en compte dans le risque de défaut des crédits vendus aux sociétés ad hoc.

Pour le refinancement, le Groupe utilise des moyens de refinancement à court et moyen terme ainsi que des swaps de taux d'intérêt.

Compte tenu du refinancement caractérisé par la concordance des échéances et de l'utilisation de produits dérivés, aucun risque accru de variation des taux d'intérêt n'existe à la date de clôture des comptes.

On envisage de conserver tous les instruments jusqu'à la fin du contrat.

À la date de clôture des comptes, trois instruments avaient une valeur vénale négative d'un montant de 3 millions d'euros. Les 15 autres instruments avaient une valeur vénale positive. Nous estimons faible le risque de contrepartie et d'illiquidité découlant des instruments financiers.

Asset Management

Les risques de marché découlant de placements de fonds propres sont jugés faibles dans l'ensemble étant donné que le placement de fonds liquides se fait essentiellement sous forme de comptes courants et de comptes de dépôt à terme et, dans une moindre mesure, sous forme de parts de fonds de placement. Les risques de marché côté fonds sont mesurés et contrôlés continuellement à l'aide des directives du code allemand de placement de capital (KAGB) et de l'ordonnance allemande relative aux produits dérivés.

c) Risques d'illiquidité

Compte tenu de l'affiliation de la Société au groupe Société Générale, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement. Le besoin de refinancement est déterminé chaque année dans le cadre du processus de planification et en concertation avec la Société Générale. Par conséquent, le refinancement a lieu en majeure partie via des lignes de crédit de la Société Générale.

La surveillance quotidienne des flux de paiement ainsi que l'étroite concertation avec les services de back-office de la Société Générale à Paris garantissent que les sociétés du Groupe soient à tout moment en mesure d'honorer leurs obligations de paiement.

Dans le cadre du contrôle de gestion des liquidités, la Direction des différentes sociétés du Groupe est en outre informée régulièrement d'éventuels risques d'illiquidité. Pour la gestion de ces risques, des analyses statistiques antérieures sont utilisées en particulier pour prévoir des remboursements anticipés de crédit. Indépendamment de cela, les risques d'illiquidité des fonds sont surveillés au moyen de méthodes reconnues sur le plan prudentiel.

Au 30.06.2017, des lignes de crédit disponibles existaient pour un montant total de 346 millions d'euros.

Pour une présentation plus précise de la gestion du risque d'illiquidité, nous renvoyons à la Note 29.

d) Risques opérationnels

Le Groupe a pour objectif de réduire au strict minimum ses risques opérationnels. Pour la surveillance et le contrôle des risques opérationnels, la Société Générale S.A., Paris, a développé des processus et des systèmes qui sont utilisés par le Groupe. Ceux-ci reposent essentiellement sur le principe de la surveillance permanente. Les processus sont documentés dans des applications prévues spécialement à cet effet et sont évalués d'après des critères prédéfinis afin d'exclure des pertes découlant de risques opérationnels. En font aussi partie les mesures prises dans le cadre du plan de continuité des activités (PCA) pour maintenir le déroulement parfait des affaires en cas de perturbations de l'infrastructure.

Les processus externalisés dans les centres de service à Bangalore et à Bucarest sont soumis aux mêmes règles et principes que ceux valables pour les sociétés du Groupe. Le respect des processus prédéfinis est garanti par le biais de comités standardisés et d'indicateurs clés de processus (Key Process Indicators, KPI).

La fonction de prévention de la fraude, qui surveille les nouveaux contrats et le portefeuille de crédits, identifie les opérations suspectes, prend des mesures visant à limiter le préjudice et forme nos collaborateurs, revêt une importance particulière pour le segment Financial Services to Corporates and Retail.

De plus, le risque opérationnel est réduit en particulier grâce à l'utilisation de contrats de crédit standardisés, à l'examen de contrats individuels par un avocat, à des instructions de travail et des directives d'organisation publiées ainsi qu'à un système de contrôle interne opérant.

Dans le domaine Asset Management, le risque existe que le Groupe devienne civilement responsable envers les investisseurs en raison d'infractions à des dispositions légales ou contractuelles ou de violations du devoir de diligence. Le Groupe fait face à ces risques notamment en sélectionnant avec soin le personnel et en lui offrant une formation continue mais aussi en utilisant des moyens suffisants de contrôle de gestion. Le cas échéant, il recourt en plus à des conseillers externes. En outre, le Groupe dispose d'une vaste couverture d'assurance (dommages corporels, matériels et pécuniaires, etc.) visant à couvrir ces risques. Dans le cadre de la gestion des actifs distincts, le respect des dispositions légales et contractuelles est pris en compte par des mesures organisationnelles, techniques et relatives au personnel. Les processus commerciaux sont exécutés par des systèmes informatiques performants. La gestion des risques analyse et saisit en outre des erreurs opérationnelles et informe la Direction de la SGSS, toutes les deux semaines, de l'état actuel de ces erreurs et des mesures mises en œuvre pour y remédier.

Par ailleurs, la gestion des urgences et des crises est une composante essentielle de la gestion des risques. La mise en œuvre des concepts est documentée dans le manuel des urgences de la Société, qui est remanié et mis à jour à chaque exercice financier. Le dernier test des postes de travail de la Société, réalisé au 3^e trimestre 2016 dans le cadre d'un test portant sur la fonctionnalité et la capacité opérationnelle en situation d'urgence, s'est déroulé avec succès.

Les mesures et processus décrits ont permis de garantir que le Groupe n'a pas été soumis, au premier semestre 2017, à des risques opérationnels essentiels, notamment à :

- des déclarations prudentielles
- des risques liés aux technologies de l'information
- des risques d'externalisation
- des risques de fraude

e) Risques commerciaux et de réputation

Les risques commerciaux réalisés sont enregistrés en tenant compte de leur nature, leur étendue et complexité et en relevant les écarts dans la planification financière / budgétaire.

L'Asset Management surveille la satisfaction de la clientèle au moyen de KPI clients, d'une gestion des demandes et des réclamations ainsi que d'enquêtes régulières auprès des clients.

f) Risques de non-conformité

Les risques de non-conformité sont pertinents essentiellement dans le cadre de l'Asset Management.

L'examen du respect de la conformité des fonds et de la limite de risque est effectué dans les domaines correspondants par les services opérationnels spécialisés. Les résultats de l'examen sont communiqués chaque mois au service Compliance. En cas d'anomalies, des mesures visant à y remédier sont prises immédiatement (« Action Plans »). Un outil prévu par le Groupe pour le reporting ad hoc est utilisé dans les cas pertinents. En outre, l'efficacité des contrôles est vérifiée à intervalles réguliers et, le cas échéant, adaptée. Un reporting mensuel des résultats est effectué à l'attention du service Compliance de la Société Générale S.A. De plus, la Direction est informée chaque trimestre et le Conseil de surveillance chaque année.

Processus de gestion et de contrôle de gestion des risques

Les directions des différentes sociétés du Groupe sont responsables de la gestion des risques, la direction de la SGE s'en référant essentiellement à la « garantie globale » du groupe Société Générale. Elles fixent les stratégies de risque et continuent de décider de l'organisation des concepts de capacité à supporter les risques, des actifs de couverture du risque à prendre en compte et du montant de la limite à accorder. Au niveau du Groupe, il n'existe pas de processus supérieurs de gestion et de contrôle de gestion des risques en raison de l'affiliation au groupe Société Générale.

Que ce soit aussi bien au niveau de l'organisation des processus que de la structure, des réglementations concernant le respect de la séparation nécessaire des fonctions ont été prises dans toutes les sociétés du Groupe. Les responsabilités des démarches initiant des opérations à risques sont séparées de celles pour le back-office, l'exécution et la comptabilité.

Risques juridiques potentiels

Le Groupe est exposé à des risques découlant de procédures juridiques ou de litiges avec des investisseurs, des autorités ou des partenaires commerciaux, dans lesquels nous

sommes impliqués actuellement ou qui sont susceptibles de se produire à l'avenir. De plus, le Groupe et ses produits sont soumis à des examens fiscaux et prudentiels permanents. Le résultat des examens et l'issue des procédures, actuellement en instance ou à venir, ne sont pas prévisibles. Par conséquent, il se peut que des décisions judiciaires ou administratives ou des compromis convenus occasionnent des dépenses qui ne sont pas couvertes, ou pas entièrement, par les prestations d'assurance et peuvent avoir des répercussions sur la Société et ses résultats. Les risques juridiques essentiels sont couverts par l'entreprise dominante du Groupe.

Des investigations et enquêtes, en cours ou futures, pour cause d'éventuelles violations de prescriptions légales ou de dispositions réglementaires peuvent déboucher sur des sanctions civiles ou pénales, y compris des amendes ainsi que d'autres préjudices financiers, qui ont des conséquences fâcheuses pour la réputation du Groupe et, en fin de compte, une incidence négative sur le succès de l'entreprise.

Pour garantir le respect des lois et des règles, le Groupe a établi un programme de conformité qui fait partie intégrante de la culture d'entreprise. Ce programme s'appuie sur le manuel de conformité fixant le cadre réglementaire pour un comportement conforme aux règles ainsi qu'une organisation dédiée à la conformité.

III. Rapport d'opportunités

Les stratégies des différentes sociétés du Groupe sont conçues de manière à identifier suffisamment tôt les opportunités s'offrant à elles, à les évaluer en utilisant les systèmes de gestion des risques ou l'estimation des ressources et à les exploiter en prenant des mesures appropriées pour la réussite du Groupe.

Global Banking and Investor Solutions

Dans le cadre des opérations sur warrants et certificats, le Groupe recourt à un « New Product Committee » (NPC) convoqué pour la conception de nouveaux produits, tous les services impliqués dans le processus d'émission y soumettant leurs exigences et allocations de ressources.

Les facteurs pris en compte en l'occurrence sont tous ceux qui sont pertinents pour la Société tels que les marchés, la situation concurrentielle, l'orientation stratégique, l'organisation existante, le personnel, le potentiel technique du back-office en matière d'exécution ainsi que les volumes traités.

Pour le 2^e semestre 2017, le Groupe s'attend à ce que des opportunités se dégagent d'une augmentation supplémentaire de l'activité dans le domaine des warrants et des certificats, sans pour autant avoir une incidence essentielle sur la situation de risque du Groupe.

Financial Services to Corporates and Retail

L'orientation stratégique du segment Financial Services to Corporates and Retail sur le marché allemand est coordonnée avec la stratégie internationale du groupe Société Générale. Une comparaison permanente de sa stratégie à celle du Groupe se fait dans le cadre de comptes rendus réguliers à la Société Générale S.A..

L'intensification et l'extension des partenariats commerciaux et, par conséquent, une pénétration accrue du marché restent au cœur de nos activités, offrant ainsi des opportunités de développement futur. De plus, nous offrons aux concessionnaires automobiles des

prestations de services supplémentaires qui leur permettent d'acquérir, ensemble avec nous, des clients dans un environnement de marché en mutation. Parmi ces prestations de services, citons le calculateur financier conçu par nos soins pour le site Internet du concessionnaire en question, le configurateur de véhicules neufs toutes marques confondues, l'application de calcul pour appareils mobiles et en particulier l'intégration de notre système POS dans les principaux systèmes de gestion de concessionnaires représentés dans le commerce.

Le succès des ventes est étroitement lié à celui de nos distributeurs, les concessionnaires qui coopèrent avec nous. Grâce aux coopérations dans les différents segments avec le constructeur Opel, nous avons pu accéder à d'autres concessionnaires de ces marques. En particulier la collaboration avec l'associé ZDK (par l'intermédiaire de la Beteiligungsgesellschaft des Kfz-Gewerbes mbH) ainsi que ses associations régionales et corporations affiliées nous a permis de consolider et de développer nos relations avec les garages automobiles servant d'intermédiaires. Au total, nous avons établi notre financement des ventes sur une large base grâce au développement des coopérations. Plus de 4 000 concessionnaires automobiles nous ont activement mis en contact avec des clients durant l'exercice en cours.

Par ailleurs, notre succès dépend en partie de facteurs que nous ne pouvons pas influencer directement. L'évolution du marché des véhicules neufs et des véhicules d'occasion nous amène à évaluer en permanence l'éventail des produits du segment Financial Services to Corporates and Retail et son développement axé sur le marché.

En particulier la situation favorable sur le marché du travail et la hausse des salaires des ménages privés pourraient, en dépit des conséquences du scandale sur les émissions des moteurs diesel truqués, assurer la stabilité des immatriculations privées et du marché des véhicules d'occasion.

Pour l'exercice 2017, l'association centrale de l'industrie automobile allemande (Zentralverband Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe, ZDK) s'attend uniquement à une légère baisse du marché des véhicules neufs comptant 3,2 millions de véhicules et à une évolution stable du marché des véhicules d'occasion enregistrant 7,3 à 7,4 millions de réimmatriculations.

Asset Management

L'environnement actuel en termes économiques et de politique monétaire reste positif et offre des opportunités de croissance durable dans le segment de l'Asset Management. La politique monétaire des banques centrales reste très expansionniste et garantit un octroi de crédits à des conditions avantageuses à la fois pour les particuliers et les entreprises. En même temps, les États européens peuvent continuer à emprunter à des taux très bas, ce qui crée des marges de manœuvre pour les investissements. Ceci devrait conduire à des effets positifs sur les marchés du travail. La possibilité d'obtenir des liquidités à peu de frais ainsi que l'augmentation de l'emploi ne sont pas les seuls moteurs de la croissance économique. Les investissements dans des actifs tels que les actions et les biens immobiliers sont favorisés étant donné que les placements alternatifs productifs d'intérêts promettent très peu de rendement. La tendance persistante aux placements dans des fonds de la part aussi bien des investisseurs institutionnels que privés devrait par conséquent rester stable. Ceci aurait aussi une incidence positive dans l'ensemble sur les volumes de fonds gérés par l'Asset Management et se traduirait en conséquence par une croissance des produits des commissions. Les prévisions d'inflation ne sont toujours pas élevées et soutiennent l'objectif de la Société de veiller à la stabilité des charges d'exploitation courantes.

L'environnement réglementaire actuel reste un véritable défi et exige des sociétés de gestion de capitaux un capital supplémentaire ainsi que des adaptations et des optimisations

constantes. Néanmoins, la réglementation européenne offre également des opportunités étant donné qu'elle fixe des normes identiques en Europe, lesquelles favorisent le développement de nos activités européennes tout en les rendant en partie plus rentables. Nos opportunités en l'occurrence consistent à développer nos activités européennes encore plus vite que prévu avec le soutien du Groupe et à générer ainsi des produits supplémentaires. D'autre part, nous considérons de manière tout à fait positive la discussion actuelle sur le renforcement dans l'entreprise de la prévoyance vieillesse étant donné que les sociétés de gestion de capitaux peuvent offrir des solutions efficaces en la matière. La question de savoir si ces solutions efficaces seront retenues à l'issue des discussions sur le sujet, dépend essentiellement de la volonté politique et de sa mise en œuvre dans la loi.

Appréciation globale

Compte tenu des opportunités et des risques décrits ci-dessus, la Direction estime que les perspectives sont favorables pour le 2^e semestre 2017 étant donné que des opportunités s'offrent dans l'ensemble à chaque segment dans le contexte actuel du marché.

D. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques pour le processus de présentation des comptes

Le système de contrôle interne (Internal Control System, ICS) et le système de gestion des risques (Risk Management System, RMS) appliqués au processus de présentation des comptes comprennent les principes, les méthodes et les mesures pour garantir l'efficacité et la rentabilité du processus comptable mais aussi le respect des dispositions juridiques déterminantes et pour assurer la couverture des risques et la représentation d'unités d'évaluation. Ils garantissent que les actifs et les passifs soient inscrits, présentés et évalués avec exactitude dans les comptes.

La garantie des contrôles est assurée par des applications mises à disposition par le Groupe, de manière centralisée.

Des contrôles de l'Audit interne effectués périodiquement ainsi que l'élimination de lacunes constatées contribuent également à une surveillance plus efficace.

Responsabilités dans l'ICS et le RMS appliqués pour la présentation des comptes

La Direction de la SGE dirige le Groupe sous sa propre responsabilité et travaille en collaboration avec les autres organes, sur une base de confiance et pour le bien du Groupe. C'est à elle qu'incombe notamment l'entièvre responsabilité de l'établissement des comptes consolidés.

La Direction assure en son âme et conscience que les comptes consolidés donnent une image de l'actif, de la situation financière et des résultats de la Société correspondant à la situation réelle, conformément aux principes comptables à appliquer.

L'étendue et l'orientation de l'ICS et du RMS sont déterminées pour chaque société du Groupe et des mesures sont prises pour perfectionner ces systèmes et les adapter aux modifications des conditions générales.

Les systèmes de valeurs appliqués depuis des années dans tous les pays où le groupe Société Générale est présent - tels que notamment le Code de conduite mais aussi les règles de conformité - servent de base à une action responsable de la part également des collaborateurs en charge du processus de présentation des comptes.

Les collaborateurs du Groupe doivent suivre tous les deux ans, dans le cadre d'un programme d'apprentissage assisté par ordinateur, un cours sur le blanchiment des capitaux et les règles de conformité.

Malgré toutes les mesures mises en place dans le cadre de l'ICS et du RMS dans le but de réduire les risques, même les systèmes et processus appropriés et opérationnels ne peuvent pas fournir une garantie absolue quant à l'identification et la gestion des risques. La responsabilité du processus comptable et en particulier du processus d'établissement des comptes consolidés incombe au service Comptabilité. Celui-ci est soutenu par les services de back-office de la Société Générale S.A. Paris, notamment en ce qui concerne l'évaluation d'instruments financiers et les créances.

Les systèmes informatiques nécessaires pour le processus comptable sont mis à disposition par la Société Générale S.A..

Un comité d'audit, constitué de 6 personnes (1 employé de la Société Générale Effekten GmbH et 5 employés de la succursale de la Société Générale à Francfort) à la date de clôture des comptes, a été créé pour soutenir la Direction lors du processus de présentation des comptes. Ce comité se penche régulièrement sur l'évolution de la situation financière, de l'actif et des résultats du Groupe. Dans le cadre du processus des comptes consolidés, l'approbation des comptes consolidés incombe à l'associé. Pour remplir ces tâches, les comptes annuels ainsi que le rapport provisoire du commissaire aux comptes sont remis au comité d'audit. En outre, les membres du comité d'audit reçoivent, une fois par trimestre, un rapport récapitulatif sur les résultats des sociétés du Groupe et leur comptabilité.

Organisation et composants du système de contrôle interne et du système de gestion des risques appliqués pour la présentation des comptes

Les transactions devant être exécutées par la SGE sont saisies de manière centralisée par un service de back-office de la Société Générale S.A. à Paris qui entre les données correspondantes dans les applications existantes spécifiques au produit. Les marchés conclus (contrats) sont saisis dans les applications et validés en respectant le principe du double contrôle.

La comptabilité fournisseurs est effectuée à Bangalore par la Société Générale Global Solution Centre Private Limited (filiale à 99 % de la Société Générale S.A., Paris).

Les prestations de services à fournir sont fixées pour la Société Générale Effekten GmbH dans l'accord de service conclu, le 29 novembre 2011, entre la Société Générale Francfort et la Société Générale Global Solution Centre Private Limited, Bangalore.

Les documents comptables scannés sont saisis et comptabilisés à Bangalore ; les employés de la Société se chargent des autorisations et des validations de paiement.

La production du reporting du siège social, servant de base aux comptes consolidés, et celle du reporting financier à la Banque fédérale allemande sont effectuées à Bucarest par la Société Générale European Business Services S.A. (filiale à 99,95 % de la Société Générale S.A., Paris). Les prestations de services à fournir sont fixées pour la Société Générale Effekten GmbH dans l'accord de service client conclu, le 15 décembre 2016, entre la Société Générale Francfort et la Société Générale European Business Services SA, Bucarest.

La comptabilité du Groupe est gérée sur le serveur central à Paris sur lequel toutes les données comptables des sociétés du Groupe sont traitées et enregistrées.

La surveillance quotidienne des comptes de caisse courants par les employés des sociétés du Groupe sert à garantir leur bonne comptabilisation ainsi que le traitement des processus y faisant suite dans les centres de service. Pour cela, on recourt en ligne, via l'intranet, aux informations stockées dans la zone « Comptabilité » concernant l'activité des sociétés du Groupe en général et les faits comptables en particulier. L'encadrement technique du système concernant l'établissement des comptes est externalisé et confié à la filiale responsable des technologies de l'information (IT) dans le groupe Société Générale.

La surveillance incombe à la Société Générale S.A. Les processus d'encadrement technique dans l'unité centrale de suivi sont réglementés dans des directives de travail. La sauvegarde et l'archivage des stocks de données de systèmes d'application sont effectués sous la responsabilité de la Société Générale S.A.. Les délais de conservation des données fixés par la loi sont respectés. Des plans de continuité des activités en cas d'urgence sont mis à jour et surveillés par les employés de la Société. Les systèmes centraux de sauvegarde des données pour le macrocoordinateur ainsi que les réseaux de sauvegarde pour le domaine « Open Systems » servent de base essentielle à la sauvegarde des données. Celles-ci sont dupliquées par redondance à Paris.

La protection nécessaire face aux accès non autorisés ainsi que le respect de la séparation des fonctions lors de l'utilisation des systèmes d'application de la Société pertinents pour la présentation des comptes sont garantis notamment par le concept des profils de postes de travail ainsi que par les processus pour la création de tels profils. À l'aide d'un système développé spécialement à cet effet, des personnes habilitées pour cela au sein de la Société attribuent les profils de postes de travail aux différents services de back-office à Paris ainsi qu'aux employés des centres de service à Bangalore et à Bucarest et les surveillent.

Documentation des processus

Les documentations des processus sont préétablies pour la Société, celle-ci faisant partie du groupe Société Générale. Elles sont récapitulées dans le « manuel Accounting & Finance ». À cet égard, les contrôles automatisés, garantissant l'exactitude de la saisie des données, constituent l'élément principal des processus documentés.

Les principales procédures du processus comptable sont énumérées dans l'application « Global Permanent Supervision (GPS) ». Celle-ci contribue à compléter le processus de documentation et, en cas d'audits internes et externes, à fournir un instrument approprié pour garantir le processus de présentation des comptes.

Mesures d'actualisation continue de l'ICS et du RMS

En cas de modifications des prescriptions légales et des réglementations concernant la présentation des comptes, il faut examiner celles-ci afin de déterminer si elles ont des conséquences sur le processus de présentation des comptes, et si oui, lesquelles. Le traitement des contenus est assuré par les services comptables des sociétés du Groupe. En cas de modifications ou de nouvelles dispositions ayant des effets importants sur l'exécution des processus de présentation des comptes, la cartographie actuelle des processus sera complétée en conséquence. Ce faisant, toutes les mesures telles que les adaptations informatiques, les processus de travail, les instructions de comptabilisation, etc. seront analysées et mises en application en conséquence dans les services de back-office ainsi que dans les centres de service externalisés, et seront surveillées et contrôlées par les employés de la SGE à Francfort.

E. Déclaration non financière consolidée

En raison de son affiliation au groupe Société Générale, le groupe SGE recourt aux clauses libératoires du § 315b al. 2 phrase 2 du code de commerce allemand (HGB). La Société Générale S.A., Paris, publie séparément, chaque année, un rapport consolidé d'informations non financières en anglais, sur son site Internet (www.societegenerale.com).

F. Déclaration de la Direction

« Nous assurons en notre âme et conscience que les comptes semestriels donnent une image de l'actif, de la situation financière et des résultats correspondant à la situation réelle, conformément aux principes de comptabilité régulière, et que le rapport de gestion présente l'évolution des activités du Groupe, y compris le résultat d'exploitation et la situation de celui-ci, de manière à en donner une image fidèle à la réalité et à décrire les principales chances et les risques majeurs liés à l'évolution probable du Groupe. »

Francfort sur-le-Main, le 29 septembre 2017

La Direction

Société Générale Effekten GmbH

Françoise Esnouf

Helmut Höfer

Rainer Welfens